

Dix-neuvième séance

Mardi 18 juin 2002, 15 heures

Présidence de M. Elmiger et de M. Arbesser-Rastburg

RAPPORT DE LA COMMISSION DES RÉOLUTIONS: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION

Le PRÉSIDENT — La Conférence est saisie du rapport de la Commission des résolutions, qui figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 21. J'ai le grand plaisir de donner la parole à M. Chetwin, délégué gouvernemental de la Nouvelle-Zélande, président et rapporteur de la commission, qui va nous présenter le rapport.

Original anglais: M. CHETWIN (*délégué gouvernemental, Nouvelle-Zélande; président et rapporteur de la Commission des résolutions*) — Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission des résolutions. A la fin de ses travaux, la commission a adopté une résolution concernant le tripartisme et le dialogue social. Elle était saisie de 12 projets de résolution. Après la présentation de ces projets, des discussions entre les auteurs ont permis de réduire le nombre de résolutions à sept que la commission a mis aux voix afin de déterminer les cinq projets devant être examinés les premiers ainsi que leur ordre de priorité. Le projet de résolution concernant le tripartisme et le dialogue social a recueilli 30 pour cent de plus de suffrages que le projet qui a obtenu le deuxième rang de priorité, et la commission n'a pas eu le temps d'en examiner d'autres.

La résolution que je vous présente maintenant est le résultat de la fusion de trois projets émanant des membres employeurs et travailleurs. Elle est aussi le produit d'intenses débats auxquels la commission a consacré cinq séances au cours desquelles ont été examinés 44 amendements. L'examen des amendements ne s'est pas fait sans difficulté. Si je voulais faire une comparaison avec un autre événement international qui se déroule en ce moment, je dirais qu'à la mi-temps, le score était nul, les défenses de chaque camp déjouant les attaques les plus habiles, sans possibilité de jouer les prolongations. Cependant, pendant la deuxième mi-temps, les trois équipes ont décidé d'unir leurs forces et, dans une brillante manifestation de tripartisme, ont envoyé le ballon dans le but, deux minutes avant de finir la partie.

Le résultat est, à mon sens, une résolution qui consolide les particularités qui font la singularité et la force de l'OIT, à savoir le tripartisme et le dialogue social. Ils sont présentés comme des moyens modernes et dynamiques de traiter les préoccupations sociales, de concilier des intérêts divergents, d'affronter les problèmes découlant de la mondialisation et de promouvoir le plein emploi, le travail décent et la cohésion sociale dans un contexte exigeant. Le dialogue social est considéré comme un aspect central des so-

ciétés démocratiques. En outre, la résolution tient compte de la contribution apportée par les ONG et par les institutions de la société civile à la réalisation des objectifs de l'OIT et de ses mandats tripartites, tout en soulignant la nécessité de mener avec ceux-ci des consultations appropriées, et de respecter les rôles respectifs de chacun.

La résolution invite les gouvernements, les partenaires sociaux et l'OIT à prendre des mesures concrètes pour renforcer le tripartisme et le dialogue social ainsi que les participants à ces processus. Au plan national, le but devrait être d'étendre le tripartisme et le dialogue social aux secteurs où ils sont encore peu développés. Au niveau international, l'OIT est invitée à renforcer sa nature tripartite et à consolider le rôle du tripartisme et du dialogue social, à la fois en tant qu'objectif stratégique à part entière et outil pour réaliser la totalité des objectifs stratégiques et faire avancer les questions transversales.

Les recommandations spécifiques portent sur les institutions sur lesquelles repose le tripartisme et le rôle qu'elles peuvent jouer par le biais du dialogue social, dans l'amélioration de la situation sociale et du marché du travail.

Comme je l'ai dit à l'instant, cette résolution est le fruit d'un travail d'équipe. Les Vice-présidents M. Bokkie Botha, pour le groupe des employeurs, et Lord Brett, épaulé avec compétence par M. Miranda de Oliveira, pour le groupe des travailleurs, nous ont fait bénéficier de leur vaste expérience et de leur profonde connaissance du monde du travail. Les membres gouvernementaux des horizons les plus divers ont beaucoup enrichi le débat et largement contribué au résultat de celui-ci. Il y avait le Secrétariat et mon rapport serait incomplet si je ne rendais pas hommage à son professionnalisme, à son dévouement et à sa bonne humeur qui m'ont beaucoup aidé dans ma tâche de président et qui ont facilité les travaux de la commission. Je voudrais saluer en particulier la contribution de M. Oscar De Vries, en sa qualité de représentant du Secrétaire général. Cette Conférence est, je crois, la dernière à laquelle participe M. De Vries, puisqu'il prendra sa retraite au début de l'année prochaine, après de nombreuses années au service des organisations de travailleurs et de l'OIT.

L'Organisation peut difficilement se permettre de laisser partir des personnes qui ont un tel enthousiasme, une telle énergie et une telle culture. L'expression favorite de M. De Vries: «C'est déjà possible», reflète parfaitement son attitude.

Je remets en votre main le rapport de la Commission des résolutions et la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social.

Original anglais: M. BOTHA (délégué des employeurs, Afrique du Sud; Vice-président employeur de la Commission des résolutions) — Le groupe des employeurs de la Conférence internationale du Travail est très heureux que la Commission des résolutions ait pu convenir d'une résolution concernant le tripartisme et le dialogue social. Comme on l'a déjà dit, elle résulte de la fusion de deux textes présentés par les travailleurs, et d'un texte présenté par les employeurs. Le débat entre les gouvernements, les travailleurs et les employeurs a abouti à une résolution à notre avis plus complète. Le processus suivi par la commission a montré que le tripartisme peut donner des résultats qui répondent aux besoins des trois groupes, à savoir les gouvernements, les travailleurs et les employeurs, mieux que ne pourrait le faire une seule proposition présentée par un seul groupe. Nous y sommes parvenus grâce au compromis, en écoutant les autres parties, en nous efforçant de trouver des terrains d'entente et en ajustant nos points de vue. Aucune partie à elle seule n'a remporté tous les arguments. Tous y ont contribué. Des moyens novateurs ont été utilisés, pendant les séances et en dehors de celles-ci, pour parvenir à des accords et chacun a fait preuve de bonne volonté, grâce à divers éléments. Le président a fait preuve de souplesse. Il a toujours été prêt à nous aider à travers de nouveaux moyens pour déboucher sur des résultats. Nous, employeurs, avons beaucoup évolué par rapport à notre position initiale. D'emblée, nous étions déterminés à ce que le débat reste axé sur le renforcement du tripartisme au sein de l'OIT. Nous nous sommes laissés convaincre d'aller plus loin et de trouver des approches conjointes en vue du dialogue social. Nous avons préconisé la concision pour la résolution. Nous avons voulu que nos mandants, en dehors de l'OIT, à savoir les employeurs, les travailleurs et les fonctionnaires chargés des questions du travail, puissent comprendre facilement le texte de la résolution. La commission y a contribué et nous continuerons à insister sur ce point à l'avenir. Nous continuons à affirmer que bien trop de résultats de la Conférence sont présentés sous une forme trop juridique et trop obscure et ne peuvent être compris que par ceux qui participent à la Conférence depuis de longues années.

Nous tenions aussi à ce que la résolution soit suffisamment souple pour permettre aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs d'élaborer leurs institutions et pratiques tripartites en fonction des besoins de leurs mandants et de leurs pays. Nous n'avons cessé d'attirer l'attention sur le fait que la définition du tripartisme et du dialogue social diffère suivant les régions, les sous-régions, les pays et les Etats. A notre avis, l'OIT, ses mandants internationaux et ses représentants devraient résister à la tentation de prescrire des modèles, des définitions et des modes de fonctionnement. L'OIT devrait se concentrer sur la promotion de principes et d'idées, et laisser à ses Membres le soin d'élaborer les structures et les institutions les plus appropriées.

La question des institutions de la société civile et des institutions non gouvernementales a été examinée et le libellé auquel nous sommes parvenus est un bon exemple de compromis constructif. Il va aussi dans le sens de nos observations précédentes, à savoir qu'il faut élaborer des structures appropriées, à la fois au sein de l'OIT et dans les Etats Membres. Au cours des débats, l'ensemble des mandants tripartites ont reconnu le rôle important de la société civile et des

organisations non gouvernementales. Les préoccupations des employeurs et des travailleurs au sujet de la représentativité et de la nécessité de partager les valeurs et les objectifs de l'OIT, ont été dûment prises en compte, ainsi que les préoccupations des gouvernements donateurs qui souhaitent pouvoir choisir en toute autonomie leurs partenaires et les bénéficiaires de leur aide. Le libellé qui a été adopté donne à toutes les parties la possibilité d'élaborer des modalités constructives pour choisir ces organisations et développer leurs relations avec elles. De plus, le libellé n'a pas affecté les arrangements tripartites et quadripartites qui existent dans beaucoup d'Etats Membres.

Le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs ont reçu un large soutien lorsqu'ils se sont dits, d'une part, résolus à appuyer le rôle irremplaçable que jouent le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT et, d'autre part, favorables au renforcement des capacités des bureaux. Il y a eu un vif débat sur le tripartisme et le dialogue social dans le cadre des activités d'autres organisations internationales et des institutions de Bretton Woods, ce qui a abouti à la résolution tacite de promouvoir un souci plus marqué pour les questions sociales et l'emploi en particulier dans les institutions de Bretton Woods.

Je voudrais saluer tout particulièrement les qualités du Président de notre commission, M. John Chetwin (gouvernement de la Nouvelle-Zélande), qui a su conduire de façon novatrice nos travaux. Il a bénéficié de l'aide précieuse du secrétariat du BIT. Nous remercions ces fonctionnaires qui n'ont pas été avares de leur temps.

Nous avons eu la chance de compter sur des représentants gouvernementaux qui ont recherché sans cesse des solutions et compromis. Je remercie le groupe des pays industriels à économie de marché, en particulier leur coordonnateur, le représentant gouvernemental du Danemark, le Canada, la Suède, la Finlande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Nous remercions également les représentants gouvernementaux de l'Afrique du Sud, de l'Egypte, de l'Inde, du Pakistan, de l'Equateur. Je n'en cite que quelques-uns, mais tous ont joué un rôle au sein de la commission.

Par ailleurs, lorsqu'on a appris que le Vice-président travailleur serait Lord Brett, dont on connaît l'expérience et la capacité de communication, on a compris qu'il y aurait beaucoup à apprendre. Cela a été mon cas et ce sera mon seul commentaire personnel. Cela a été aussi un plaisir d'élaborer une résolution avec Miranda de Oliveira, Anna Biondi et l'ensemble du groupe des travailleurs.

Enfin, je remercie mon groupe, le groupe des employeurs, qui n'a pas épargné ses efforts, en particulier Jean Dejardin et Eric Oechslin de l'OIE, ainsi que Roy Chacko du Bureau de l'OIT des activités pour les employeurs.

Original portugais: M. MIRANDA DE OLIVEIRA (délégué des travailleurs, Brésil; porte-parole des travailleurs de la Commission des résolutions) — Le rapport du Directeur général rappelle que, malgré les progrès actuels, le dialogue social est une valeur encore trop souvent peu reconnue et peu utilisée, notamment dans les stratégies visant à répondre aux grandes priorités économiques et sociales. Je crois que c'est ce souci, partagé par tous les participants de notre commission, qui a permis à la résolution concernant le tri-

partisme et le dialogue social d'obtenir la première place lors du classement par vote des sept résolutions, obtenues après la fusion des douze résolutions proposées initialement.

Les travaux de la Commission étant achevés, nous éprouvons un mélange de satisfaction et d'inquiétude. Inquiétude parce que, une fois de plus, nous n'avons réussi à approuver qu'une résolution sur les sept résolutions proposées, qui étaient toutes importantes. Nous sommes donc déçus. Nous n'avons même pas réussi à entamer un débat général sur le développement durable, qui aurait permis de mieux définir la position de l'OIT par rapport au Sommet mondial sur le développement durable qui aura lieu à Johannesburg fin août.

Mais nous sommes également très satisfaits du résultat obtenu. Comme l'a fort bien dit M. Chetwin, au début de nos travaux, nous avons un vilain petit canard, mais au bout du processus, nous avons un cygne. Effectivement, nous sommes fiers, mes camarades et moi, venus de tous les horizons, d'avoir pu parler d'un besoin commun, et d'avoir abouti à cet excellent résultat. Comme nous l'avons fait pendant les travaux de la commission, certains de mes camarades prendront la parole plus tard pour compléter mon intervention.

La pratique du tripartisme implique que les organisations de travailleurs et d'employeurs soient indépendantes, fortes et représentatives. La longue liste de violations des droits fondamentaux qui est débattue tous les ans à la Commission de l'application des normes est la preuve qu'il faut plus que jamais soutenir le renforcement des organisations syndicales, notamment en cette ère de mondialisation, d'intégration régionale et de transition économique.

Dans toutes les régions du monde, il nous faut des règles claires et qui fonctionnent bien: droits sociaux, normes internationales, législation du travail. Il importe donc de citer les conventions et les recommandations pertinentes dans le texte de notre résolution. Nous devons non seulement garantir le respect de la législation, mais nous devons également promouvoir le tripartisme dans tous les pays. Nous devons considérer le conflit d'intérêts comme étant une chose normale et la négociation collective comme l'instrument permettant de vaincre les différences, tout en préservant l'autonomie et l'indépendance de chaque partie. Nous ne voulons pas d'un tripartisme qui ne serve qu'à entériner des décisions préalablement arrêtées.

Nous avons eu un débat franc sur le travail de l'OIT avec les autres acteurs de la société civile, comme les ONG et les autres organisations représentatives tant des membres de la communauté que des autorités locales. Cela a permis de détruire certains mythes et d'aboutir à une vision consensuelle sur ce sujet au sein de notre Organisation. Tous les mandants sont favorables à l'idée de travailler en synergie avec les organisations de la société civile à partir du moment où cela permet de mettre en œuvre les activités prévues, notamment en ce qui concerne le travail des enfants, les travailleurs migrants et les travailleurs handicapés. De même, il y a un net consensus quant à la nécessité de reconnaître que l'approbation des normes et la définition des priorités politiques, économiques et sociales dans les domaines qui relèvent du mandat de l'OIT est une responsabilité qui doit continuer à reposer sur la structure tripartite, structure unique dans les organisations multilatérales.

En guise de conclusion, je voudrais remercier très sincèrement mon groupe, et tout particulièrement Bill Brett, notre Président, qui a bien voulu me confier la direction des travaux lorsqu'il a été appelé à d'autres obligations dans le cadre de la Conférence. Je tiens à remercier également M. Botha, Vice-président employeur, pour la coopération, la compréhension et la façon précise et élégante avec laquelle il a dirigé son groupe, qualités qui ont été essentielles à la qualité de la résolution à laquelle nous sommes parvenus. Et un grand merci tout particulier à M. John Chetwin pour sa très bonne humeur, sa patience, sa compréhension et la compétence dont il a fait preuve. C'est un exercice de pratique parlementaire très complexe, très exigeant, que nous avons pu mener à bon port grâce à lui. Je remercie également sincèrement les membres gouvernementaux de la commission qui ont collaboré en faisant preuve dans la pratique du sens du tripartisme. Ils ont enrichi le débat et ont contribué à créer ce consensus.

Bien entendu, nous ne pouvons pas oublier l'équipe qui nous a aidés dans les coulisses, une aide indispensable, notamment pour l'élaboration des rapports en pleine nuit et grâce à qui nous obtenions un produit d'excellente qualité dès le matin, et un remerciement tout particulier à M. De Vries qui prend sa retraite à la fin de la Conférence et enfin, aux interprètes qui ont permis à tous de participer aux débats au-delà des barrières linguistiques. Tout cela a été un excellent travail d'équipe.

Le PRÉSIDENT — La discussion générale du rapport de la Commission des résolutions est maintenant ouverte.

Original anglais: M. SEN (conseiller technique des travailleurs, Inde) — Je recommande cette résolution. La Commission des résolutions a beaucoup travaillé et a finalement mis la dernière main à une révolution. Nous aurions été plus satisfaits si davantage de résolutions avaient pu être examinées, mais, après tout, ce sont les règles du jeu, toutes les résolutions ne peuvent pas être soumises à examen, et cette résolution concernant le tripartisme et le dialogue social a été en fin de compte finalisée. Certes, aucun mandant de l'unité tripartite n'est pleinement satisfait, mais, tout de même, quand la résolution est finalisée, la satisfaction est générale, et je pense que c'est là que réside la véritable force du tripartisme.

C'est une résolution tout à fait opportune que celle concernant le tripartisme et le dialogue social. Elle est aussi très importante. Dans le contexte des conflits qui éclatent un peu partout sous l'effet de la mondialisation néo-libérale en cours, cette résolution qui détaille les mesures à prendre pour renforcer le dialogue social peut aussi être un instrument utile si elle est dûment mise en œuvre pour chercher des solutions constructives à ces conflits.

La résolution a également mis l'accent sur la participation active des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques de développement économique et social. Bien entendu, cela n'a rien à voir avec un exercice purement post-mortem concernant des décisions déjà prises au-delà de l'enceinte tripartite. C'est d'ailleurs un autre point fort de la résolution.

L'aspect le plus important est que, tout en reconnaissant et en encourageant la participation d'organisations de la société civile dans le processus de dialo-

gue et d'interaction, la résolution présente clairement le tripartisme et le dialogue social, qui en est la mission première, comme l'instrument déterminant pour faciliter l'exécution de tels exercices par des organisations de la société civile, y compris leur sélection en évitant soigneusement et en désapprouvant l'idée même qui consiste à remplacer le tripartisme et les partenaires sociaux par d'autres organismes choisis au nom d'organisations de la société civile, ce que l'on essaie de faire ici et là, notamment avec l'intention de marginaliser les organisations légitimes de travailleurs et d'employeurs.

Ce sont là, je crois, les aspects les plus importants que nous avons réussi, après un exercice long et difficile, à intégrer dans cette résolution. C'est pourquoi, en tant que membre du groupe des travailleurs de la Commission des résolutions, je recommande l'adoption par la Conférence de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social.

Original arabe: M. TRABELSI (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Tunisie) — Cette résolution comporte de nombreux avantages qui ont été mentionnés par le président et les vice-présidents de la Commission avant moi; ce sont là des avantages qui auront des répercussions positives sur les relations entre les partenaires sociaux. En dépit de la divergence des points de vue, le dialogue a prévalu. Vu l'importance du contenu de cette résolution, notre commission a pris l'initiative de la mettre en œuvre, avant même qu'elle ne soit adoptée.

Cette résolution reflète une conviction commune que le dialogue social est une nécessité pour le développement de la paix sociale et pour la promotion de la démocratie dans chaque pays et dans les relations internationales.

Cette résolution affirme la volonté de l'OIT de progresser et de faire face aux changements sociaux dans le monde. C'est ainsi que le dialogue social est élargi de manière à inclure d'autres structures de la société civile et à englober les ONG qui partagent nos buts et objectifs. Cela contribuera à renforcer la démocratie sans porter préjudice à la nature de l'OIT fondée sur le tripartisme et sans marginaliser le rôle des syndicats et des autres partenaires sociaux.

Monsieur le Président, j'aurais voulu personnellement que l'on évoque dans le préambule la convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs afin de renforcer l'indépendance de tous les partenaires sociaux et d'assurer au dialogue le maximum de confiance.

Je voudrais également remercier M. Oliveira. Nous aurions voulu examiner avec lui les autres projets de résolutions qui nous ont été soumis. Toutefois, la résolution que nous avons adoptée nécessite notre soutien à tous.

Enfin, je remercie le président de la commission, M. Chetwin, pour son ouverture d'esprit et sa volonté de rechercher le compromis et le consensus.

Original anglais: M^{me} BRIGHI (déléguée des travailleurs, Italie) — Le groupe des travailleurs a fortement défendu l'idée d'une résolution spéciale sur le tripartisme et le dialogue social, parce que nous sommes d'avis que les nouveaux défis présentés par la mondialisation ne peuvent être relevés qu'en renforçant, grâce à ce type d'instrument, le rôle des syndicats et des organisations d'employeurs sur le plan international.

Nous constatons aussi que les instruments de ce type font l'objet d'attaques. Certains gouvernements n'ont toujours pas ratifié ni mis en œuvre les conventions fondamentales et de nombreux employeurs ne permettent pas aux travailleurs d'exercer leur droit d'organisation et de négociation collective qui sont les outils de base du dialogue social, mettant ainsi en cause l'existence de syndicats libres. Ils essaient souvent de renforcer le rôle des ONG à l'extérieur du lieu de travail.

L'internationalisation accrue de la production, la multiplication des zones franches, le recours à la sous-traitance et aux investissements étrangers directs, souvent appuyés par les gouvernements sans qu'ils ne posent aucune condition quant au respect des droits des travailleurs, nécessitent que l'on redonne à l'OIT et aux principes sur lesquels elle repose – le tripartisme et le dialogue social – un rôle de premier plan. Les enquêtes de l'OCDE montrent que dans l'élaboration des nouvelles stratégies mettant en relief la responsabilité sociale des entreprises et des instruments tels que les codes de bonne conduite, la participation des syndicats est très rare et que seuls 17 pour cent des nouveaux instruments incorporent toutes les conventions fondamentales. Cette nouvelle approche fait intervenir de nouveaux acteurs mal définis – les parties prenantes – qui recouvrent à la fois les employeurs et les syndicats. Les sociétés investissent dans ces nouveaux types d'instruments, espérant gagner de nouvelles parts de marché, mais cette approche a peu d'avenir si les droits syndicaux essentiels ne sont pas respectés et si l'on ne se fonde pas sur de nouvelles relations industrielles et sur la négociation collective pour relever les nouveaux défis que posent la mondialisation et la précarisation des marchés et donc des emplois.

L'instabilité et l'ampleur que prend le secteur informel non seulement s'accroissent dans les pays pauvres mais certaines institutions, voire certains gouvernements estiment que le tripartisme est un instrument parfaitement inutile et qui fait perdre du temps.

De plus, depuis quelques années, les tenants du libéralisme ont accrédité l'idée que le dialogue social et les consultations avec les syndicats étaient des obstacles à la prise de décision rapide, susceptibles de compromettre l'efficacité des programmes et la productivité des investissements.

Le résultat de nombreux programmes d'ajustement structurel mis en œuvre par des institutions financières internationales montre que si les syndicats et les employeurs avaient participé en temps opportun à leur élaboration et à leur mise en œuvre, un certain nombre de faiblesses et de défauts de ces programmes auraient certainement pu être évités.

Tout ceci montre l'importance de cette résolution et la nécessité pour l'OIT de mettre en évidence les priorités que sont la planification stratégique et l'approche microéconomique, l'élargissement de la représentation, la nécessité d'opérer des changements dans le secteur informel, la question de travailleurs migrants, la situation des femmes, etc. La résolution met aussi en relief la nécessité de renforcer la capacité des organisations de travailleurs et d'employeurs à relever de nouveaux défis. Le premier engagement devrait être pris au niveau de l'OIT.

J'aimerais rappeler aux employeurs et aux gouvernements qui se sont opposés fermement, lors de la discussion, à ce qu'il soit fait mention de l'intégration des questions sociales et des procédés du tripartisme et du

dialogue social dans les travaux d'autres organisations internationales, y compris les institutions de Bretton Woods, que toutes ces idées figurent déjà dans la Déclaration signée en 1944 qui exposait les objectifs de l'OIT.

Cette résolution fait aussi suite à la résolution concernant la consultation tripartite au niveau national sur la politique économique et sociale adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 83^e session en juin 1996 dans laquelle il était dit: «L'Organisation internationale du Travail devrait en tout cas renforcer ses contacts et développer sa coopération avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales afin de les sensibiliser davantage aux conséquences sociales de leur action. Elle devrait également multiplier les efforts destinés à convaincre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international de la nécessité de consulter les partenaires sociaux nationaux sur les programmes d'ajustement structurel qu'ils proposent et d'encourager l'utilisation de la coopération tripartite dans les processus de formulation des politiques et de prise de décisions.»

C'est donc dans cet esprit de collaboration accrue avec les institutions internationales que, en septembre 2001, l'OIT a tenu un symposium pour promouvoir la prise en compte de préoccupations sociales par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Voilà pourquoi nous appuyons fermement cette résolution. Nous sommes convaincus que le tripartisme, le dialogue social et la négociation collective sont des instruments fondamentaux pour promouvoir la justice sociale, une concurrence loyale et la stabilité économique et politique.

La résolution souligne la nécessité de renforcer le caractère tripartite de l'OIT. Il ne s'agit pas de vains discours et de paroles creuses: nous avons besoin de promouvoir le tripartisme comme l'a rappelé notre collègue indien, non pas à titre post mortem dans l'accomplissement de procédures bureaucratiques formalistes mais dans le cadre d'une stratégie globale dans la prise des décisions courantes, surtout sur le terrain.

Nous avons besoin de relever les nouveaux défis que nous lance la situation internationale en nous rappelant que l'OIT peut jouer un rôle capital et que ce rôle, elle doit le jouer conjointement avec les employeurs et les travailleurs.

Le dialogue social et le tripartisme doivent se fonder sur la mise en œuvre pleine et totale et la ratification des conventions fondamentales, à commencer par la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. J'espère que cette résolution recueillera l'unanimité des suffrages de cette assemblée pour les raisons que je viens d'exposer.

Le PRÉSIDENT — La liste des orateurs ayant demandé la parole est épuisée. Je vous propose de procéder maintenant à l'adoption du rapport et de la résolution soumise par la Commission. Nous commençons par l'adoption du rapport proprement dit. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le rapport, paragraphes 1 à 248.

(Le rapport – paragraphes 1 à 248 – est adopté.)

Résolution concernant le tripartisme et le dialogue social

Le PRÉSIDENT — Nous allons maintenant passer à l'adoption de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social.

(La résolution est adoptée.)

Je tiens enfin à adresser mes plus chaleureuses félicitations et mes remerciements au président, aux vice-présidents, aux membres de la commission et aux membres du secrétariat pour le remarquable travail qui a été accompli dans le cadre de la Commission des résolutions.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION *(suite et fin)*

Le PRÉSIDENT — Nous reprenons donc la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

M^{me} CRAAN (*ministre des Affaires sociales et du Travail, Haïti*) — Au nom du gouvernement de Haïti, de la délégation que j'ai l'honneur de présider et en mon nom personnel, j'adresse mes plus vives félicitations au Directeur général, au nouveau Conseil d'administration et au Président de l'assemblée. Nous leur souhaitons du succès dans toutes leurs démarches.

En Haïti, nous sommes très sensibles au problème des travailleurs et à l'harmonisation des relations de travail entre le patronat et les syndicats. Aussi, depuis la Conférence de l'année dernière, avons-nous multiplié les contacts avec les différents secteurs du monde du travail afin, notamment, de parfaire le Code du travail qui a été soumis au parlement pour ratification, et de remettre sur pied le mécanisme permanent de consultation et de conciliation qu'est la commission tripartite.

Le gouvernement de Haïti accueille avec satisfaction l'action du BIT sur la question du travail des enfants et il ne peut que féliciter le Conseil d'administration d'avoir décidé que le troisième rapport global porterait sur l'abolition effective du travail des enfants. Il appuie les conventions visant à éradiquer les pires formes de travail des enfants et veille activement à leur ratification. Chez nous, la principale occupation des enfants consiste à rendre de menus services à une famille d'accueil qui, en échange, leur assure le gîte et le couvert. Ces enfants en domesticité ne peuvent jouir de ce fait de tous les privilèges liés à l'enfance. Nous sommes à la recherche de solutions alternatives à cette forme de travail des enfants, en privilégiant le dialogue et la participation tant des familles d'origine de l'enfant que des familles d'accueil. Les conditions économiques précaires sont la raison principale qui incite une famille à se départir de sa progéniture. Pour résoudre de manière efficace ce problème de l'enfance en domesticité, il est donc indispensable d'encadrer les familles démunies par l'accès à l'emploi et la création d'emplois permanents.

C'est pourquoi le gouvernement de la République de Haïti se penche sur un programme de revalorisation de petits métiers urbains qui permettra aux bénéficiaires

ficiaires d'accéder aux biens et aux services et réduira ainsi la dépendance des familles pauvres.

Afin d'encadrer les enfants eux-mêmes, le gouvernement a lancé un programme de scolarisation par tous. Le Plan national d'éducation et de formation, cadre stratégique d'intervention du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a défini quatre axes prioritaires d'action en vue de rendre le système éducatif plus performant: l'augmentation de l'offre scolaire, l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'amélioration de l'efficacité externe du système éducatif et le renforcement de sa gouvernance. L'objectif visé en ce qui concerne l'offre scolaire a consisté à élever le taux net de scolarisation. A cet effet, trois stratégies ont été mises en place: la réhabilitation des infrastructures scolaires existantes, l'augmentation du nombre de nouvelles places assises et la construction de nouvelles écoles.

Il faut noter que la Constitution de 1987 fait obligation à l'État de faire en sorte que tous les enfants, entre 6 et 16 ans, soient scolarisés. Ainsi, par l'accès à l'éducation, le gouvernement espère réduire les disparités et ainsi permettre aux enfants en domesticité d'échapper au cycle de la misère.

Ce sont là quelques-unes des actions que nous avons engagées pour abolir le travail des enfants. Elles seront renforcées en fonction des moyens financiers dont disposera le gouvernement et seront appuyées par d'autres programmes actuellement en cours, tels que l'alphabétisation massive visant à réduire d'ici à 2004 le taux d'analphabétisme de 55 à 15 pour cent.

Original espagnol: M. RICCI MUADI (délégué des employeurs, Guatemala) — Je tiens à féliciter le Président et les membres du bureau de leur élection et je félicite aussi le Directeur général de son rapport dont je n'évoquerai, faute de temps, que certains points qui intéressent particulièrement les chefs d'entreprise de ma région, l'Amérique centrale et de mon pays en particulier, le Guatemala. Je veux parler du chômage et de la croissance accélérée du secteur informel. Le Directeur général pose un objectif stratégique à cet égard, la création d'emplois et bien entendu d'emplois décents.

En faire un objectif stratégique est en soi un facteur positif qui nous rend optimistes quant à l'ordre de priorité du Bureau et aux actions futures de l'Organisation. Qui plus est, c'est pour nous une question qui doit être considérée comme transversale et prépondérante. C'est vers elle que doivent converger toutes les activités de l'Organisation et les actions des ministères du travail.

Quoi qu'il en soit, si nous sommes d'accord sur l'objectif stratégique, nous avons quelques observations à formuler sur les objectifs opérationnels. Par exemple, il nous paraît important d'inciter les gouvernements à mettre en œuvre une politique de l'emploi car, dans le cas de mon pays, cette politique est prévue à court terme et, ce qui est pire, elle va à l'encontre de l'objectif principal à moyen et long terme. Or nous savons que le chômage est vraiment l'un des fléaux de l'humanité.

Quant aux autres objectifs stratégiques, je ne suis pas aussi positif.

En effet, l'aide aux micro-entreprises parfois peu productives et le fait de recommander des investissements publics à fort coefficient de main-d'œuvre avec le coût et l'inefficacité que cela suppose nous font

penser à l'arbre qui cache la forêt. Ces types de programme produiront peut-être de modestes résultats à très court terme mais à moyen terme et à long terme, nous sommes convaincus qu'ils ne sont pas viables.

Pour nous, les réponses résident plutôt dans tous les éléments qui incitent les chefs d'entreprises, grandes, moyennes ou petites, à risquer leurs capitaux dans des activités productives et génératrices d'emplois bien rémunérés. Il faut faire en sorte que nos maigres ressources soient orientées vers les projets qui engendrent de la richesse.

Un grand nombre de ces éléments ne peuvent ou ne doivent pas être traités dans cette Organisation, par exemple les investissements dans l'infrastructure, la sécurité publique, la sécurité juridique, la transparence dans la gestion des affaires publiques, des politiques financières appropriées. Il y a aussi un autre domaine qui peut être traité ici et qui revêt une importance toute aussi grande: la modernisation des structures juridiques régissant le marché du travail.

Un grand nombre de pays en développement disposent de législations du travail rigides, qui ne répondent pas aux besoins d'un monde en constante mutation. Notre tâche doit être de nous doter d'instruments juridiques qui facilitent l'adaptation aux changements, sans priver les travailleurs de leurs droits légitimes et nous devons être très clairs sur ce point. Il ne s'agit pas, comme beaucoup l'ont dit, de précariser l'emploi. Les garanties minimales sont reconnues par les conventions fondamentales du travail de l'OIT et par la législation nationale, ainsi que par la Constitution dans le cas de mon pays.

Ce débat se situe à deux niveaux: en premier lieu le niveau national par le biais des instances qui garantissent une consultation tripartite efficace et, en second lieu le niveau international, de manière à adapter les travaux du Bureau et l'activité normative de l'OIT aux nouveaux paradigmes. La discussion de cette question est urgente. Les pays en développement ne peuvent s'offrir le luxe d'affronter la concurrence à l'échelle mondiale en traînant des structures juridiques qui ont été conçues pour des systèmes de production appartenant au passé. A cet égard, notre Organisation doit assumer l'autorité qui lui incombe de sorte que je me permettrai de proposer au Directeur général et à la Conférence d'accorder à cette question une attention prioritaire et d'en recommander la discussion sérieuse et sans préjugés dans nos pays.

Original anglais: M^{me} YACOB (déléguée des travailleurs, Singapour) — Au nom des travailleurs de Singapour, je souhaite féliciter le Président de son élection à la tête de cette session de la Conférence. Je voudrais également remercier le Directeur général du rapport approfondi qu'il a présenté à la Conférence.

Des changements énormes se produisent dans le monde du travail. En fait, la nature même du travail évolue. Dans le passé, les emplois étaient sûrs, stables et de longue durée. Actuellement, ils sont intermittents, changeants et de courte durée. Dans nombre de pays, les nouveaux emplois créés sont généralement à temps partiel, temporaires ou occasionnels.

L'un des moteurs essentiels de ces changements de la vie au travail est la déréglementation et la libéralisation des échanges, qui ont renforcé la liberté d'implantation géographique des entreprises et permis aux investisseurs de déplacer rapidement leurs capitaux vers le lieu le plus rentable. Un autre facteur essentiel est la technologie, qui a fait passer des éco-

nomies entières du stade de la production à grande échelle fondée sur des tâches répétitives à celui d'une production à aussi grande échelle fondée sur la pensée et le savoir.

Le raccourcissement des cycles de production et des intervalles existant entre les périodes d'expansion et de récession économique figure parmi les autres évolutions qui ont une incidence sur le travail. A Singapour, par exemple, la croissance du PIB, après avoir dépassé 9 pour cent en 2000, a enregistré une baisse de 2 pour cent en 2001, soit une diminution de 11 points en douze mois seulement. Nous sommes entrés dans une ère de croissance discontinue, caractérisée par des cycles de plus en plus fréquents, par rapport à la croissance stable que nous enregistrons auparavant d'année en année.

Que signifie tout cela pour les travailleurs? Que pouvons-nous faire pour être sûrs de conserver un travail et de ne pas le perdre à cause de la mondialisation? Qu'en est-il du gouvernement? Y a-t-il encore un rôle pour l'Etat? Est-il possible au contraire, comme certains l'ont suggéré, que l'Etat ait perdu la maîtrise de la situation, compte tenu de l'intensité de la concurrence et des pressions du marché? Qu'en est-il des entreprises? Quel est leur rôle et quelle est leur responsabilité sociale? La responsabilité des entreprises doit-elle se limiter aux actionnaires?

Voilà des questions difficiles. Je commencerai par soutenir que, compte tenu de la mondialisation et de l'intensité de la concurrence économique, le rôle du gouvernement est aujourd'hui plus important que jamais. Les gouvernements ne peuvent abdiquer leurs responsabilités ou succomber aux pressions exercées sur eux pour obtenir la déréglementation du marché du travail, ce qui conduirait au chaos et à l'oppression. Nous devons être conscients que le marché du travail est différent des marchés des biens et services. Le marché du travail concerne les personnes – leurs qualifications et compétences, leurs aspirations, leurs espoirs. Les gouvernements devront faire preuve de volonté politique, particulièrement dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et dans la fourniture d'un «plancher social» sous forme de législation et de protection sociale. A n'en pas douter, l'ouverture économique doit se traduire par une adaptation au changement, étant entendu que le coût de cette adaptation ne saurait être supporté de manière disproportionnée par les travailleurs, car alors le chœur des adversaires de la mondialisation se ferait entendre encore plus fort.

Je voudrais ajouter qu'il est dans l'intérêt de l'économie et de la société qu'il existe des syndicats puissants, capables d'exprimer et de représenter la voix des travailleurs et de faire en sorte que la politique sociale et économique soit équitable et judicieuse. On contribuera ainsi à faire mieux accepter les changements et à rendre plus juste la répartition des avantages et inconvénients de la liberté économique et de la mondialisation. C'est ici que l'OIT a un rôle important à jouer, tant en ce qui concerne la défense des normes que l'assistance à apporter aux pays pour les aider à élaborer des politiques et des stratégies visant à promouvoir le travail décent.

Je voudrais aborder maintenant le cas de mon pays. L'an dernier, le chômage a dépassé 5 pour cent par suite de la récession économique qui s'est produite dans le secteur de l'électronique. La situation s'est améliorée depuis lors, et le gouvernement a créé un comité de haut niveau chargé d'examiner la politique

économique à long terme de Singapour, comité au sein duquel les syndicats sont représentés. Ce comité devrait ses recommandations à la fin de cette année.

Par ailleurs, les partenaires sociaux ont pris des mesures spéciales pour venir en aide aux travailleurs licenciés. Parmi ces mesures figurent la création d'un site Internet de recherche d'emplois mis sur pied par le ministère de la Main-d'œuvre et une aide à l'emploi proposée par ce ministère, en collaboration avec cinq conseils de développement communautaire situés en différentes parties de l'île. De son côté, le Conseil national des syndicats (NTUC) a créé son propre centre de recherche d'emplois, où un personnel à plein temps aide les membres du syndicat licenciés à trouver un emploi.

Enfin, le gouvernement a fourni des ressources supplémentaires pour offrir aux travailleurs licenciés des activités de recyclage qui leur permettent de toucher une indemnité tout en suivant une formation. Ce programme est particulièrement généreux pour les travailleurs âgés. Les employeurs disposés à assurer leur requalification et à les engager recevront durant six mois une subvention mensuelle d'un montant maximum de 1 000 dollars de Singapour. Par ailleurs, le gouvernement a accordé 200 millions de dollars au mouvement syndical pour lui permettre de mener à bien ses programmes de formation et de perfectionnement professionnels.

Du côté du mouvement syndical, nos coopératives ont donné l'exemple aux autres prestataires de service en réduisant le prix de nombreux produits de base, alors que nous étions en récession l'an dernier. L'an prochain, lorsque la taxe sur les biens et services aura été augmentée d'environ 2 pour cent, notre coopérative commerciale aura absorbé cette augmentation de 2 pour cent sur 400 articles durant une période d'un an. Il s'agit là d'une opération coûteuse pour nos coopératives syndicales, mais cette opération est une preuve tangible de ce que les coopératives peuvent contribuer non seulement à réduire le coût de la vie pour les travailleurs, mais aussi à susciter des changements et à proposer des modèles utiles de responsabilité sociale de l'entreprise, aspects qui intéressent l'OIT en raison de la discussion à laquelle nous procédons au sujet de l'adoption d'un instrument sur les coopératives.

Je suis extrêmement satisfaite que notre gouvernement vienne tout juste de ratifier la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, ratification qui constitue une étape importante pour toutes les travailleuses de notre pays, où le taux de participation des femmes à la population active est de 54 pour cent et où ces femmes sont employées dans tous les secteurs de l'économie.

Je voudrais souligner également que cette ratification est le résultat de consultations menées entre les partenaires sociaux et que nous continuerons à faire ce qui nous incombe pour obtenir de nouvelles ratifications. A ce sujet, j'aimerais exprimer, dans la mesure où le temps me le permet, le soutien sans faille de mon organisation aux activités de l'OIT. De fait, les quatre objectifs stratégiques de l'OIT nous ont aidés à concentrer nos efforts sur les questions clés du développement. Quoique nous vivions au XXI^e siècle, la pratique de l'esclavage se poursuit en toute impunité dans de nombreuses parties du monde, tandis que le travail des enfants continue à proliférer.

Certes, nous avons fait des progrès spectaculaires dans le domaine économique et technologique; ce-

pendant, tant que nous n'aurons pas appris à respecter chaque vie humaine pour sa propre valeur, nous n'aurons pas progressé beaucoup.

Il est triste de constater que les horreurs de deux guerres mondiales nous ont appris si peu, et j'espère que nous n'aurons pas besoin d'une troisième guerre pour prendre conscience de l'importance et de la valeur de la vie humaine.

En conclusion, j'aimerais citer quelques mots d'Amartya Sen, économiste indien qui a été lauréat du prix Nobel en 1998: «Nous vivons dans un monde d'opulence sans précédent qu'il aurait été difficile d'imaginer il y a un siècle ou deux, mais nous vivons en même temps dans un monde caractérisé par les privations, la misère et l'oppression. Le développement exige que nous résolvions ces problèmes.»

(M. Arbesser-Rastburg prend place au fauteuil présidentiel.)

M. AUGUSTIN (*délégué des travailleurs, Haïti*) — Au nom des travailleurs haïtiens et en mon nom propre, j'adresse mes plus vives félicitations aux organisateurs du Forum et mes chaleureuses salutations aux distingués délégués de cette assemblée.

La 90^e session de la Conférence internationale du Travail nous donne l'opportunité de présenter une description sommaire de la situation du travail en Haïti. L'émergence d'un nouvel ordre économique et mondial durant ces vingt dernières années a profondément bouleversé les droits sociaux, économiques et politiques des travailleurs à travers le monde entier. Les gouvernements des Etats riches et industrialisés et les institutions financières et commerciales internationales, concepteurs de ce nouvel ordre économique connu sous le vocable de mondialisation ou de globalisation, ont élaboré un ensemble de principes et de règles économiques fondés essentiellement sur la création de richesses et la recherche de profits maximum.

Les rapports capital/travail, employeur/employé enregistrent un écart grandissant et alarmant au détriment du monde des travailleurs. Le capital est beaucoup mieux rémunéré que le travail et le fossé se creuse entre ces deux mondes.

L'augmentation des capitaux n'a pas engendré pour autant l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs. La réaction des travailleurs à Seattle, aux Etats-Unis, en novembre 2000, a été une preuve d'insatisfaction et d'angoisse.

En Haïti, petit pays de la Caraïbe qui a adopté très tôt – en 1986 – la libération de son marché, la situation du travail est catastrophique. Sur une population de 8 millions d'habitants environ, le chômage se chiffre à 70 pour cent, selon les données de l'Institut de la statistique et d'informatique haïtien (IHSI). Le PIB croît à un taux de 1,2 pour cent et le taux d'inflation dépasse les 15 pour cent. Tous les secteurs d'activité sont frappés par cette situation dégradante.

Les conditions de vie et de travail des enseignants sont déplorables. Sans matériel didactique ni support approprié, avec un salaire de misère, ils travaillent dans une salle de classe relativement exiguë pour un effectif côtoyant souvent 100 élèves. Ils ne sont bénéficiaires d'aucun avantage social.

Les accords de 1997 signés entre l'Etat haïtien et les enseignants à la suite d'une lutte syndicale de longue haleine n'ont pas été respectés. Ces accords visaient une amélioration du cadre de travail et par surcroît un

relèvement de la qualité de l'enseignement dispensé. Les enseignants ont sombré dans le désespoir.

Les travailleurs des entreprises privées, de la sous-traitance et autres, ont des conditions de vie et de travail précaires et risquées. Le salaire minimum de l'ouvrier fixé par l'Etat haïtien est de 36 gourdes ou 1,33 dollar des Etats-Unis par jour, tandis que ses dépenses personnelles dans l'entreprise sont supérieures à 40 gourdes ou 1,48 dollar des Etats-Unis par jour. Comment peuvent-ils subvenir aux besoins élémentaires de leur famille? Sans avantages sociaux, il est souvent, au grand mépris des normes de l'OIT et des lois haïtiennes en vigueur, révoqué pour des activités syndicales.

Les travailleurs du service postal et de l'énergie ne sont protégés par aucun système de sécurité contre les risques d'accident du travail. A la Poste, où nous avons mené des enquêtes, les travailleurs de certains services sont exposés à toute explosion de colis piégé. Il n'y a pas, dans les entreprises, de blocs sanitaires équitables aux normes.

Les chauffeurs du transport en commun revendiquent la mise en place des infrastructures routières, la cessation des tracasseries policières et la baisse des prix des carburants. Ils n'ont aucune couverture d'assurance et aucun système de pension.

Les travailleurs de la presse reçoivent un salaire dérisoire. A dire vrai, ils ont la liberté d'expression mais sont victimes parfois d'agression dans leurs activités professionnelles. En effet, le Code du travail haïtien et les normes du travail de l'OIT ont préconisé certains avantages aux travailleurs quant à l'indexation de leur salaire sur les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. La violation des droits des travailleurs en Haïti est coutumière.

Malgré les prescriptions de la Constitution haïtienne de 1987, les normes de l'OIT prônant la liberté syndicale, il n'est pas permis aux employés de la fonction publique de s'organiser en syndicats. Les accords de 1997 signés entre l'Etat et le syndicat d'enseignants sont foulés aux pieds. Durant les dernières grèves des enseignants, plusieurs maîtres ont été révoqués, dont les dirigeants de l'Union nationale des normaliens d'Haïti, qui sont toujours en chômage malgré un jugement de la Cour supérieure des comptes qui demande leur réintégration.

L'équilibre entre le capital et le travail en vue d'une société juste n'est possible que par la globalisation des intérêts des travailleurs du monde entier réunis en syndicats forts.

Original espagnol: M. MARTINEZ (délégué des employeurs, Honduras) – Au nom de l'Organisation des employeurs du Honduras, je tiens à féliciter le Président de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail de son élection, félicitations qui s'étendent aux Vices-présidents qui, avec lui, devront assurer le succès de cette réunion.

Je voudrais aussi féliciter M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour l'éloquence de son allocution et pour la présentation de son rapport global, intitulé *Un avenir sans travail des enfants* portant sur les mesures prises en exécution de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Je voudrais également féliciter le Directeur général de s'être employé à défendre les questions essentielles de l'OIT, ainsi que le tripartisme et le développement futur des secteurs qui luttent contre le sous-développement des peuples, contre la corrup-

tion, la pauvreté, le terrorisme, le crime organisé et les pires formes du travail des enfants, ainsi que contre les autres activités néfastes portant préjudice à la paix et à la fraternité.

Dans le domaine de la mondialisation, le Conseil du Honduras de l'entreprise privée, le COHEP, conscient du fait que le tripartisme et le dialogue social sont les moyens les plus adaptés et les plus démocratiques pour résoudre les conflits sociaux et contribuer, par le biais du consensus, à l'élaboration des normes régissant les activités et relations entre patrons et ouvriers, réaffirme que les organisations légitimes de travailleurs, d'employeurs et les gouvernements participent de manière constructive au dialogue social, à la négociation et à la conciliation des divergences de vues et des critères, afin de trouver par le tripartisme des solutions appropriées, sur le plan régional et national, à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du plein emploi et du travail décent dans le but d'assurer la croissance économique de notre pays.

Les employeurs du Honduras ont accueilli ces mesures avec le plus vif intérêt et manifestent leur ardent désir de combattre efficacement le travail des enfants, qu'ils considèrent comme un des quatre principes fondamentaux contenus dans la Déclaration de l'OIT. L'abolition du travail des enfants, qui est un des défis les plus urgents de notre temps, nécessite une prise de conscience dans le monde entier.

Par ailleurs, des progrès significatifs ont été obtenus en matière de sécurité sociale. Cela a permis de mettre en œuvre des restructurations, des réformes de l'administration, ainsi qu'un développement économique par une série de politiques et mesures transformant le système de sécurité sociale, développant l'emploi et le progrès social pour améliorer les services médicaux et assurer des soins efficaces et immédiats aux travailleurs.

De même, des mesures de prévention scientifique ont été prises afin de créer des programmes médicaux visant à éviter la propagation du VIH/SIDA, à la lumière des recommandations pratiques de l'OIT, dans le but de freiner et de combattre dans toute la mesure du possible ce fléau du XX^e siècle.

Il est également important de signaler que la promotion des coopératives pourrait être l'une des meilleures solutions pour les pays en développement qui traversent actuellement une transition qui pourrait déboucher sur une métamorphose économique et sociale. En effet, les coopératives favorisent la lutte contre le chômage, l'économie et l'épargne, étant donné que le domaine de leur intervention sociale, ainsi que les services qu'elles fournissent, ne font pas l'objet de subventions susceptibles de fausser le marché.

Quant au travail décent et à l'économie informelle, les employeurs de notre pays estiment que ce secteur qui fournit des emplois et qui contribue à éliminer la pauvreté et à assurer l'égalité des sexes, a acquis une importance capitale non seulement dans les secteurs traditionnels mais aussi dans les nouveaux secteurs en raison de la diversité des formes que revêt cette activité génératrice d'emplois. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le travail décent n'est pas une norme mais un objectif auquel il faudra parvenir progressivement.

Nous estimons que les pays du monde sont face à une urgente tâche consistant à promouvoir l'emploi, à réduire la pauvreté et, dans un futur proche, à l'éliminer, en renforçant l'intégration sociale pour que les

pays en développement bénéficient des avantages économiques de la mondialisation, du progrès, de la science et de la technique bénéficiant à tous.

Enfin, j'estime que de nouveaux efforts doivent être déployés pour renforcer la communication, le dialogue et améliorer les mécanismes de consultation selon les principes démocratiques de l'Organisation pour parvenir à la justice sociale qui est réclamée par l'OIT, en accordant une attention appropriée aux demandes des pays en développement, en leur apportant la coopération technique dont ils ont besoin, en protégeant les intérêts et les droits des employeurs comme ceux des travailleurs et en créant des mesures concrètes pour l'emploi afin que tous puissent avoir accès à un travail décent dans le monde entier.

Je tiens à exprimer encore une fois mes sincères félicitations pour l'excellent travail accompli et pour l'excellente documentation que nous avons reçue pour cette Conférence.

M. NACOUUMA (*délégué des employeurs, Burkina Faso*) — Je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter mes félicitations et celles de l'organisation que je préside, le Conseil national du patronat burkinabé, qui préside également la Fédération des organisations patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPA), composée de neuf pays.

Je commencerai mon propos par le troisième rapport du Directeur général du BIT traitant du travail des enfants.

Ce phénomène, qui touche des dizaines de millions d'enfants de par le monde, prend une allure dramatique dans notre sous-région ouest-africaine: il s'agit de réseaux inter-Etats de trafic d'enfants à des fins d'emploi.

Mon organisation et l'organisation patronale sous-régionale félicitent le BIT qui, depuis plus de dix ans, a mis en œuvre le programme IPEC placé aujourd'hui sous la sensibilité, le courage et la détermination d'experts qui y mettent de leur cœur, de leur intelligence et de leur savoir-faire pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Nous soutenons sans réserve le programme IPEC élargi aux principes et droits fondamentaux au travail dont le projet pilote, projet d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration (PAMODEC), est en cours d'exécution.

La place de l'enfant, nous en convenons tous, est à l'école et non au travail.

Cependant, pour réussir notre pari d'écarter l'enfant du monde du travail, somme toute déprimant pour lui, il nous faut nous attaquer à la racine du mal: la pauvreté des parents.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté mis en place dans chacun de nos pays en développement devra servir de tremplin pour la mise en œuvre de programmes de création d'emplois durables, moyen efficace de lutter contre la pauvreté.

Nous encourageons le BIT dans ses efforts pour trouver des financements bilatéraux pour soutenir les activités vitales du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Les résultats qui commencent à se faire sentir vont au bénéfice de nos enfants que nous aimons de tout cœur et dont l'épanouissement constitue notre raison d'être.

Abordant le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme 2000-01, notre organisation, le

CNPB, est heureuse de constater que la budgétisation stratégique a permis au Directeur général de financer d'importantes activités en faveur des mandants au niveau tripartite avec des moyens financiers modestes.

Au nombre des interventions du BIT, nous citerons le PRODIAF, qui contribue de façon appréciable au dialogue social tripartite dans les quatre coins de l'Afrique. Par la même occasion, le PRODIAF se révèle être un instrument efficace du maintien de la paix sociale indispensable à la croissance économique de nos pays. Il convient également de citer la contribution multiforme appréciable du BIT à l'organisation à Ouagadougou (Burkina Faso) de la 25^e session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA, du 16 au 21 avril 2002.

Le thème central de cette rencontre tripartite-promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté en Afrique-a donné lieu à des débats intéressants. La recommandation qui en est issue sera soumise au 38^e Sommet des chefs d'Etats de l'OUA de juillet 2002.

La participation effective du Directeur général du BIT à cette rencontre à Ouagadougou a été fort appréciée par l'ensemble des délégués qui ont saisi l'occasion pour lui renouveler leur confiance et leur soutien. Nous apprécions hautement l'effort entrepris par le PRODIAF en vue de la promotion du dialogue social au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), notamment par l'assistance qu'il apporte aux mandants tripartites de cette sous-région en vue de leur pleine participation aux prises de décisions.

Grâce à son concours technique et financier, les ministres en charge de travail, les employeurs et les travailleurs des pays membres de l'UEMOA se sont réunis à Ouagadougou du 14 au 16 mai 2002.

La principale conclusion de cette rencontre a été de proposer aux chefs d'Etats de l'UEMOA la création d'une commission du travail et du dialogue social au sein de cette institution qui regroupera les travailleurs, les employeurs et les gouvernements.

Nous comptons sur l'appui du BIT pour nous aider à faire aboutir ce projet.

Original anglais: M. LAMBERT (délégué des employeurs, Royaume-Uni) — Permettez-moi d'attirer l'attention des membres sur cinq éléments clés que nous voudrions garder présents à l'esprit en examinant ce rapport.

Tout d'abord, et c'est le plus important, je suis convaincu que tout futur rapport devrait mettre en exergue les bonnes pratiques qui ont cours dans de nombreux Etats Membres. Au Royaume-Uni, par exemple, des progrès considérables ont été faits en matière de dialogue social et je voudrais en donner un seul exemple.

L'année dernière, le Trade Union Congress et le CBI, c'est-à-dire la Fédération patronale du Royaume-Uni, ont présenté un rapport conjoint au gouvernement sur les moyens d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre britannique afin d'augmenter sa compétitivité. Nous sommes convenus que les trois priorités du gouvernement devaient être les suivantes: tout d'abord, s'attaquer au problème de la maîtrise insuffisante de la lecture et du calcul parmi les adultes; accroître le nombre de membres de la population active ayant au moins le niveau du secondaire; et encourager les petites et moyennes entreprises à former davantage afin de répondre à leurs besoins, sans

compter le fait de recommander que le gouvernement cherche à motiver à la fois les employeurs et les travailleurs à s'engager dans la formation au moyen d'une série d'incitations fiscales. Nous sommes convenus qu'un partenariat entre les employeurs et les syndicats sur les lieux de travail serait d'une importance capitale pour faire de réels progrès dans ce domaine. Suite à nos pressions communes cette année, Gordon Brown, le chancelier de l'échiquier, c'est-à-dire le ministre des Finances du Royaume-Uni, s'est expressément référé à notre rapport dans son discours budgétaire et il a alloué 30 millions de livres à la mise en œuvre d'une de nos recommandations. Je suis absolument certain que d'autres Etats Membres pourraient nous présenter toute une foule d'exemples de bonnes pratiques dans ce domaine ainsi que dans d'autres certainement. Je suis convaincu que l'OIT a un rôle clé à jouer pour ce qui est de diffuser de telles bonnes pratiques car rien ne vaut le succès pour encourager les autres à adopter les bonnes pratiques.

Deuxièmement, je suis convaincu que nous devrions nous concentrer sur les résultats et la valeur ajoutée que peuvent nous donner les programmes de l'OIT. Les objectifs fondés sur certains éléments de mesure, tels que l'existence du dialogue social, n'indiquent pas vraiment les progrès réalisés par les Etats Membres. Nous devrions plutôt répondre à la question de savoir quels sont les résultats mesurables ou les améliorations réelles que nous a apporté le dialogue social. Le dialogue social est un moyen pour atteindre une fin plutôt qu'une fin en soi. Par exemple, en Europe les employeurs acceptent que le dialogue social ajoute de la valeur, mais pour nous, il faut mettre l'accent sur le dialogue social pour améliorer les politiques du marché du travail et pour faire en sorte que l'élargissement de l'Union européenne puisse se faire avec un minimum de perturbations.

Troisièmement, je suis préoccupé par les conséquences que les objectifs et recommandations adoptés au niveau mondial pourraient avoir sur les politiques nationales et l'emploi ainsi que sur les initiatives qui sont engagées au niveau régional et au niveau local à l'intérieur des Etats. Nos marchés sont de plus en plus mondialisés, j'en conviens, mais nous ne devons pas oublier que de très nombreux employeurs continuent à mener leurs activités surtout au niveau local. Alors qu'une action de coopération est importante au niveau mondial, surtout pour diffuser les bonnes pratiques, des initiatives locales plus modestes ont également un rôle crucial à jouer. Celles-ci sont souvent organisées avec l'accord des différentes parties locales intéressées et répondent aux besoins de cette communauté locale. Nous ne devons pas oublier cela et nous devons encourager fortement ce type de démarche.

En conséquence de ce qui précède, nous ne devons pas oublier l'effet que ces recommandations et ces objectifs peuvent avoir sur les petites et moyennes entreprises. Pour des entreprises plus importantes, surtout pour celles qui mènent leurs activités dans le monde entier, bon nombre de ces stratégies ne posent aucun problème mais elles pourraient en revanche constituer un réel problème pour certaines PME. Par exemple, à la dernière page du rapport, (page 127), il est question de l'amélioration des types d'emplois que proposent les PME. Alors que cela peut s'avérer utile pour améliorer le maintien en poste et relever le moral du personnel, de nombreuses PME ne pensent qu'à leur survie et ne sont peut-être pas

conscientes des avantages sensibles qu'une telle politique pourrait apporter à leurs activités. C'est pourquoi l'OIT pourrait créer une vraie valeur ajoutée en démontrant les avantages commerciaux que pourrait représenter pour les PME l'amélioration des types d'emplois qu'elles proposent, et en appuyant des mesures qui pourraient permettre aux PME de le faire.

Enfin, j'appuie fermement l'idée d'une évaluation externe des programmes de l'OIT. Cela pourrait donner plus de crédibilité aux résultats et aboutir à des recommandations externes adressées à l'OIT, et qui seraient fort utiles.

L'OIT, dont les membres sont nombreux, pourrait créer un vrai changement en diffusant les bonnes pratiques à travers le monde, ce qui pourrait en définitive permettre d'élever les niveaux de vie. Je suis certain que vous penserez comme moi que les citoyens des États Membres de l'OIT ne méritent pas moins que cela.

Original portugais: M. MEIRINHO (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Portugal) — Au nom des travailleurs portugais, je voudrais féliciter le Président pour son élection et pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux de cette Conférence. Le rapport présenté par le Directeur général du BIT est très innovateur et montre parfaitement l'excellent travail effectué en vue d'atteindre les quatre objectifs stratégiques fixés, à savoir mettre en pratique les normes, les principes et les droits fondamentaux au travail; améliorer les possibilités d'obtenir un emploi et des revenus convenables; augmenter l'efficacité de la protection sociale; et renforcer le tripartisme et le dialogue social.

Les objectifs pour 2000-01 ont été atteints, même dépassés, ce qui montre bien l'efficacité de l'action conjointe menée en vue d'obtenir le plein emploi et la qualité dans le travail, en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Nous voudrions ici souligner l'importance du dialogue social et du tripartisme, processus dans lequel chacun d'entre nous doit assumer ses responsabilités sur le plan de la ratification des conventions, du respect de ces conventions et au niveau des recommandations adoptées et de la promotion des droits fondamentaux du travail. Nous souhaitons particulièrement mentionner l'action entreprise par l'OIT dans l'élimination de l'exploitation du travail des enfants, ce qui exige un engagement de tous afin de mettre un terme à ce fléau social.

En ce début de nouveau millénaire, il faut que nous parvenions à un développement économique et social équilibré et durable en renforçant la coopération pour le développement. Nous ne pouvons permettre que continue à s'aggraver l'écart entre les pays moins développés et les pays plus développés, et nous ne pouvons tolérer qu'une mondialisation sans règle aggrave les inégalités de revenus dans les pays et entre les pays.

Il faut tenir compte des préoccupations sociales dans les accords commerciaux mondiaux, par le biais d'une coopération étroite entre l'OMC et l'OIT et par le biais de nouvelles règles d'intervention des organismes financiers internationaux, tout en s'efforçant de contrôler le mouvement spéculatif des capitaux et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Un nouveau contexte de concurrence loyale et de coopération exige le respect des normes sociales. A ce sujet, il convient de mentionner la création récente

par l'OIT de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

De plus, ensemble, nous devons mener à bien les questions faisant l'objet de débats au sein de cette Conférence, à savoir la promotion de l'emploi dans des conditions de travail et de protection adéquates, dans l'économie en général et dans le secteur informel en particulier, ainsi que la promotion de l'économie sociale et le combat contre les niveaux inacceptables de chômage.

L'OIT a un rôle de plus en plus important à jouer dans cette quête de justice sociale, dans la défense des droits de l'homme et dans le respect des droits individuels et collectifs au travail, qui constituent les conditions fondamentales si l'on veut la paix et la sécurité dans le monde.

Nous avons besoin de renforcer nos moyens, notamment dans le domaine de la coopération technique, de la formation et du soutien au tripartisme.

Nous souhaitons saluer la naissance d'une nouvelle nation, le Timor-Oriental. Cette naissance est la preuve du rôle fondamental joué par les peuples et par les Nations Unies dans ce combat pour un monde différent et meilleur.

Pour conclure, nous aimerions rendre hommage au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour le combat incessant qu'il mène en vue de promouvoir un travail digne dans le monde entier, et nous souhaitons que les objectifs stratégiques mentionnés dans son rapport soient atteints.

Original anglais: M. BASARAN (représentant, Fédération des associations de fonctionnaires internationaux) — C'est avec un sentiment d'honneur et de très grande fierté que je prends la parole devant cette auguste assemblée au nom des 30 000 travailleurs et plus du système des Nations Unies à travers le monde, que la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) représente. La fédération représente les intérêts d'une catégorie de travailleurs auxquels vous ne prêtez plus attention depuis longtemps. Cette catégorie est celle des fonctionnaires internationaux. Elle inclut tous ceux qui interprètent ce discours, qui veillent à ce que vous receviez vos documents et vos rapports dans les délais, qui veillent à ce que vous ayez des carafes d'eau sur vos tables et qui effectuent toutes les missions que vous leur confiez.

Vous, les États Membres, vous êtes nos employeurs et nous vous servons avec le plus grand dévouement et la plus grande loyauté, parfois dans des conditions bien difficiles et allant bien au-delà de la tâche qui nous incombe. Malheureusement, vous nous avez oubliés et vous avez omis de mettre en place les éléments et les instruments fondamentaux qui protégeraient nos droits, nos privilèges et, plus important encore, la sécurité de nos emplois.

Posez-vous la question suivante. Avez-vous fait tout ce que vous étiez en mesure de faire pour être un employeur exemplaire? Nous traitez-vous comme vous souhaiteriez que vos employeurs vous traitent? Reconnaissez-vous, appréciez-vous et récompensez-vous ceux qui font de leur mieux pour vous servir, qui donnent tout ce qu'ils peuvent et font passer leur travail avant eux-mêmes, et qui parfois mettent leur vie et leur sécurité personnelle au deuxième plan pour mener à bien leurs tâches? Ou vous contentez-vous de nous critiquer sans rien faire pour nous accorder nos droits et nous écouter?

Cette année, la FICSA fête son cinquantième printemps. Depuis sa création en 1952, la fédération a lutté pour l'introduction d'un système de prise de décisions tripartite sur les conditions de service des fonctionnaires internationaux. Voilà cinquante longues années que la fédération ne cesse de rappeler à ses employeurs, à savoir vous tous et ceux au service desquels elle se trouve, à savoir encore une fois vous, que les fonctionnaires internationaux n'ont pas de droit de négociation collective, qu'ils n'ont rien à dire sur leurs conditions de service, comme l'exigent pourtant certaines conventions de travail les plus anciennes adoptées par la communauté internationale et par les États Membres qui en sont les signataires, encore une fois vous tous.

Devons-nous comprendre face à cette situation que nous patrons, à savoir vous, appliquent le principe selon lequel il faudrait faire ce que vous dites et non pas ce que vous faites? Sommes-nous plus préoccupés par le «politiquement correct» sans nous soucier de mettre en œuvre les principes qui nous tiennent à cœur et les idéaux de l'équité, de l'égalité, de la transparence et du fair-play?

Comme nous le savons tous, la cause fondamentale de tous les problèmes que nous affrontons est que nous avons deux poids deux mesures pour une même question. Vous comportez-vous comme si vous étiez contre nous, les fonctionnaires internationaux? Pendant cinquante longues années la FICSA s'est efforcée de rendre opérationnel le droit des fonctionnaires internationaux à s'investir en tant que partenaires égaux et à part entière sur leur lieu de travail, sur la base des principes démocratiques que vous symbolisez tous et que vous chérissez. Et ne sommes-nous pas conscients du fait que nous faisons un pas en avant et deux pas en arrière?

Nous ne voudrions certainement pas bousculer le système qui est en place. Nous voudrions simplement que notre voix puisse être entendue par les différents organes et que les fonctionnaires du système des Nations Unies bénéficient du respect qu'ils méritent compte tenu du rôle essentiel qu'ils jouent au niveau international mais surtout, et c'est plus important, en tant qu'êtres humains.

Une des raisons pour lesquelles notre lutte n'a pas abouti est due à la perception que vous avez de nous, bien plus qu'à nos faiblesses. Vous avez donc choisi de mettre nos préoccupations en marge et, vous n'avez pas fait respecter pour nous, travailleurs des Nations Unies, les droits que vous préconisez et que vous promulgez pour tous les autres travailleurs. Comment est-il possible que nous n'ayons pas pu atteindre le noble idéal que nous nous étions fixé il y a cinquante-huit ans lorsque vous avez établi le principe des droits fondamentaux des travailleurs? Posez-vous la question de savoir s'il s'agit là d'un réel progrès? Si cela est vraiment moderne? Je crois qu'il est grand temps de regarder en face la réalité des fonctionnaires internationaux et de faire quelque chose pour assurer l'équité et la justice pour tous. Ne faisons pas la politique de l'autruche en mettant la tête dans le sable en espérant que personne ne nous verra, et que le temps solutionnera toutes ces injustices. La fédération demande instamment à la Conférence internationale du Travail, à tous ceux qui sont présents aujourd'hui et à vos gouvernements, de se comporter en bon employeur, et lance un appel pour que les droits du travail des fonctionnaires internationaux soient respectés. La fédération demande instamment à l'OIT de servir de modè-

le à toute la fonction publique internationale. Cette Conférence a le pouvoir et l'obligation d'adopter un outil permettant de faire respecter les principes et les règles de la législation internationale du travail pour tous ses fonctionnaires internationaux.

Nous demandons à la Conférence d'exercer son pouvoir et de se conformer à son obligation en intégrant à son ordre du jour l'adoption d'un outil permettant de garantir les droits des fonctionnaires internationaux en matière de travail.

Nous avons aujourd'hui besoin de votre action. Nous réclamons: 1) d'être traités en toute équité, notamment en matière de parité entre les sexes; 2) la liberté d'association; et 3) le droit à la négociation collective. Nous représentons plus de 30 000 personnes travaillant dans le système des Nations Unies à votre service. Nous souhaitons travailler à vos côtés et avec votre aide dans des conditions optimales.

Original anglais: M. BARAK (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Israël) — Merci Monsieur le Président. C'est avec grand plaisir que je saisis l'occasion en tant que dernier orateur à la plénière de féliciter le Président et ses adjoints de leur élection et de les remercier de la manière dont ils ont dirigé les travaux de cette Conférence. Je félicite aussi le Directeur général de notre Organisation, M. Somavia, de son rapport détaillé et très complet sur les progrès de l'OIT relatifs à l'exécution du programme au cours des années 2000 et 2001.

Malgré les attaques constantes des représentants arabes contre Israël, nous avons décidé, conformément à l'esprit de l'Organisation, d'éviter les déclarations politiques. Cependant, ce matin, une nouvelle attaque terroriste palestinienne a eu lieu à Jérusalem faisant 19 morts, dont de nombreux enfants, et je ne peux m'empêcher de dire notre consternation et notre tristesse. J'invite l'assemblée à condamner ces actes renouvelés de barbarie.

En Israël, nous sommes dans une situation très grave tant du point de vue de notre macroéconomie que de la sécurité personnelle de nos citoyens. Nos problèmes économiques tiennent à deux événements essentiels qui ont marqué l'économie mondiale, je veux parler du ralentissement de l'économie mondiale au cours de la deuxième moitié de l'année 2000 et des suites des événements du 11 septembre 2001. Ces ondes de choc, ainsi que la détérioration de la sécurité, ont eu plusieurs effets, notamment une baisse de 0,6 pour cent du PMB en 2001 après une augmentation de 6,4 pour cent en 2000 et une augmentation du chômage de 8,1 à 10,5 pour cent dans le dernier trimestre de 2001. De ce fait, les recettes fiscales ont également baissé, ce qui a entraîné un déficit budgétaire de 4,6 pour cent par rapport à l'objectif de 1,8 pour cent.

Pour adapter l'économie à cette situation, le gouvernement s'est lancé dans un plan économique d'urgence avec des coupes budgétaires importantes, une augmentation des recettes fiscales et d'autres mesures tendant à encourager la croissance économique. Dans ces conditions, nous avons constaté en Israël la croissance de différentes formes de travail informel, notamment le travail en sous-traitance et les pourvoyeurs de main-d'œuvre. La terminologie semble indiquer qu'il s'agit de la même chose, mais ce sont des formes de travail complètement différentes. La sous-traitance décrit cette zone grise où certaines normes de travail ne s'appliquent pas ou du moins s'ap-

pliquent de manière incertaine. Elle concerne par exemple les travailleurs indépendants ou ceux qui travaillent dans l'entreprise familiale. D'un autre côté, un nombre croissant d'entreprises utilisent des travailleurs qui sont en fait employés légalement par un pourvoyeur de main-d'œuvre. Les partenaires sociaux d'Israël ont pris des mesures pour résoudre ce problème. Plusieurs solutions sont possibles. Une de ces mesures, créée spécifiquement pour ce type d'emploi, consiste à signer des accords collectifs. Il est intéressant de constater son caractère unique, car les pourvoyeurs de main-d'œuvre exercent leurs activités dans de nombreux secteurs économiques, nous obligeant à formuler une réglementation des conditions de travail équilibrée. Une autre mesure est la promulgation d'une loi sur la protection des travailleurs engagés par des pourvoyeurs de main-d'œuvre. Cette loi stipule les conditions de travail, notamment les droits sociaux.

Un autre point à l'ordre du jour de cette session est l'enregistrement et la déclaration des maladies professionnelles et des accidents du travail. En Israël, le nombre des accidents du travail est passé de 3,9 pour cent des travailleurs en 1997 à 2,9 en 2001. Au cours de cette période, une diminution très nette des accidents mortels a été observée, soit 43 pour cent. Nous avons commencé à mettre en œuvre les directives techniques de l'OIT sur les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail, d'abord à titre provisoire et en espérant les appliquer par la suite de façon permanente. En outre, des mesures ont été prises avec l'appui des employeurs pour renforcer le système des préposés à la sécurité dans les entreprises. Le niveau minimum d'instruction et de formation professionnelle a été relevé pour répondre aux exigences des nouvelles techniques de pointe. En outre, l'Association des industries manufacturières a publié une série de cours avancés destinés aux travailleurs et traitant de questions de sécurité.

En ce qui concerne le travail des enfants, la coopération tripartite peut être très efficace pour l'éliminer. Les organisations de travailleurs et d'employeurs

peuvent contribuer à cet objectif par des accords collectifs qui interdisent le travail des enfants tandis que les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes pour le contrôle et l'application correcte de ces accords. L'abolition du travail des enfants dans ces trois formes telles qu'elles sont décrites dans le rapport global de l'OIT, particulièrement les pires formes du travail des enfants, est un défi, mais nous ne connaissons pas cette situation en Israël. Nous avons une législation explicite qui prévoit l'âge minimum d'emploi des jeunes ainsi que des dispositions très détaillées pour la protection de la santé et du bien-être des jeunes travailleurs. Cette législation est pleinement conforme aux normes de l'OIT et son application est contrôlée par une autorité compétente.

Pour conclure, je rappellerai que notre Organisation devrait prendre une part plus active dans les débats qui ont lieu dans d'autres tribunes internationales sur des questions d'intérêt général, telles que la pauvreté mondiale et les effets de la mondialisation. Un meilleur dialogue social, rendu possible grâce à la structure tripartite unique de notre organisation, nous permettra de trouver plus facilement des solutions constructives et pertinentes. Tirons parti de cet atout pour parvenir à notre objectif commun, le progrès économique et la justice sociale.

Original allemand: Le PRÉSIDENT (M. ARBESER-RASTBURG) — Nous en avons terminé avec la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général. Nous avons entendu de nombreuses interventions, nous sommes particulièrement impressionnés de la qualité de ces discussions. Nous avons beaucoup appris des différents pays qui sont intervenus et je pense que je ne suis pas le seul à le dire, je suis sûr que tous les pays représentés dans cette salle en ont appris beaucoup sur leurs voisins. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à ces discussions.

(La séance est levée à 16 h 50.)



Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la Guinée-Bissau

Record vote on the Resolution concerning the arrears of contributions of Guinea-Bissau

Votación nominal relativa a la resolución sobre las contribuciones atrasadas de Guinea-Bissau

Pour/For/En Pro: 326

Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 5

Quorum: 280

Pour/For/En Pro: 326

Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica

NDEBELE, Mr. (G)

LUSENGA, Ms. (G)

Algérie/Algeria/Argelia

BENMOKRANE, Mme (G)

RAÏS, M. (G)

MEGATELI, M. (E)

BENMOUHOUB, M.(T/W)

Allemagne/Germany/Alemania

METSCHER, Mr. (G)

WILLERS, Mr. (G)

HEINZEMANN, Mr. (E)

ADAMY, Mr.(T/W)

Angola

N'GOVE LUSSOKE, M. (G)

PEGADO DA SILVA, Mme (G)

Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita

ALMANSOUR, Mr. (G)

ALHADLAQ, Mr. (G)

DAHLAN, Mr. (E)

Argentine/Argentina

VARELA, Sr. (G)

NASCIMBENE DE DUMONT, Sra. (G)

SPAGHI, Sr. (E)

PETRECCA, Sr.(T/W)

Australie/Australia

DREVER, Mr. (G)

FFRENCH, Ms. (G)

NOAKES, Mr. (E)

Autriche/Austria

DEMBSHER, Mrs. (G)

ZWERENZ, Mr. (G)

ARBESSER-RASTBURG, Mr. (E)

DJALINOUS, Mrs.(T/W)

Bahamas

SYMONETTE, Mr. (G)

Bahreïn/Bahrain/Bahrein

MOHAMED, Mr. (G)

AL KHOOR, Mr. (E)

MOHAMED, Mr.(T/W)

Barbade/Barbados

LOWE, Mrs. (G)

TROTMAN, Mr.(T/W)

Belgique/Belgium/Bélgica

DA COSTA, M. (G)

VANDAMME, M. (G)

VAN HOLM, M. (E)

Botswana

SEBELE, Mr. (G)

SEEMULE, Ms. (G)

DEWAH, Mr. (E)

MAKHALE, Mr.(T/W)

Brésil/Brazil/Brasil

GOMES DOS SANTOS, Ms. (G)

PARUCKER, Mr. (G)

LIMA GODOY, Mr. (E)

ROMANO, Mr.(T/W)

Bulgarie/Bulgaria

KRASTEVA, Mrs. (G)

TZANCHEV, Mr. (G)

TEBEYAN, Mr. (E)

DIMITROV, Mr.(T/W)

Burkina Faso

SOULAMA, M. (G)

SAWADOGO, M. (G)

Burundi

NDUWAYO, M. (G)

NZISABIRA, M. (E)

Cambodge/Cambodia/Camboya

THACH, Mr. (G)

KEO, Mr. (G)

ROS, Mr.(T/W)

Cameroun/Cameroon/Camerún

MBAPPE EPANYA, M. (G)

Canada/Canadá

ROBINSON, Ms. (G)

MACPHEE, Mr. (G)

LAWSON, Mr. (E)

GINGRAS, Mrs.(T/W)

Chili/Chile

SAEZ CARLIER, Sr. (G)

VEGA PATRI, Sr. (G)

MARTINEZ MOLINA, Sr.(T/W)

Chine/China

LIU, Mr. (G)

LI, Mr. (G)

CHEN, Mr. (E)

Chypre/Cyprus/Chipre

LANITOU-WILLIAMS, Ms. (G)

SAMUEL, Mrs. (G)

PILIKOS, Mr. (E)

Colombie/Colombia

GARZON, Sr. (G)

REYES, Sr. (G)

ECHAVARRÍA, Sr. (E)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

YI, Mr. (G)

LEE, Mr. (G)

CHO, Mr. (E)

KANG, Mr.(T/W)

Costa Rica

PIGNATARO PACHECO, Sr. (E)

Côte d'Ivoire
GNANGBO, M. (G)

Croatie/Croatia/Croacia
MUSULIN, Ms. (G)
CEK, Ms. (G)
HORVATIC, Ms. (E)
VUKOJE, Ms.(T/W)

Cuba
MORA GODOY, Sr. (G)
LAU VALDÉS, Sra. (G)
CHACÓN DÍAZ, Sr. (E)
GONZÁLEZ GONZÁLEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca
ADLER, Ms. (G)
GEDE, Ms. (G)
FOLDBERG, Mr.(T/W)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana
PAULA LIRANZO, Sr. (G)

Egypte/Egypt/Egipto
GABR, Mrs. (G)
TAWFIK, Mr. (G)
ABD EL HADY, Mrs.(T/W)

El Salvador
AVILA VASQUEZ, Sra. (G)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos
AL-MUHAIIRI, Mr. (G)
AL-MUHAIIRI, Mr. (G)
MATAR, Mr. (E)
ALMARZOOQI, Mr.(T/W)

Equateur/Ecuador
TAPIA GARÓFALO, Sr. (G)
PONCE MUÑOZ, Sr. (E)
IBARRA SERRANO, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España
CONSARNAU GUARDIOLA, Sr. (G)
LÓPEZ-MONÍS, Sr. (G)
FERRER DUFOL, Sr. (E)

Estonie/Estonia
JOONSAAR, Ms. (G)
HINDOV, Ms. (G)
PÄÄRENDSON, Ms. (E)
TUCH, Ms.(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos
MOORHEAD, Mr. (G)
CARPENTER, Mr. (G)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía
FISSEHA, Mr. (G)
ESKEDAR, Mrs. (G)
AMARE, Mr.(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia
SALMENPERÄ, Mr. (G)
RAIVIO, Ms. (G)
HUTTUNEN, Mr. (E)
RUSANEN, Mr.(T/W)

France/Francia
BOISSON, M. (E)
BRUNEL, Mme(T/W)

Gabon/Gabón
MOULOMBA-NZIENGUI, M. (G)
NDZENGUE, Mme (G)
AKOULOU-EYELEKO, M. (E)

Ghana
AMEGEE, Mr. (G)
TWUM-AMOA, Mrs. (G)

Grèce/Greece/Grecia
CHRYSANTHOU, Mme (G)
KABITSIS, M. (G)
CHARAKAS, M. (E)
DELIYANNAKIS, M.(T/W)

Guatemala
ARENALES FORNO, Sr. (G)
RODRÍGUEZ MANCIA, Sra. (G)
RICCI MUADI, Sr. (E)

Guinée équatoriale/Equatorial Guinea/Guinea Ecuatorial
MENGUE OBAMA NFUBE, Sr. (G)

Honduras
BU FIGUEROA, Sra. (G)
LOPEZ, Sr. (G)
DURON, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría
HERCZOG, Mr. (G)
SZIRMAI, Mr. (E)
PALKOVICS, Mr.(T/W)

Inde/India
SHENOY, Mr. (G)
PURI, Mr. (G)
ANAND, Mr. (E)
THAKKAR, Mr.(T/W)

Indonésie/Indonesia
SITUMORANG, Mr. (G)
SINAGA, Mrs. (G)
SUPARWANTO, Mr. (E)
PATOMBONG, Mr.(T/W)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán
HEFDAHTAN, Mr. (G)
SA'ADATI, Mr. (G)
EGHBALI, Mr. (E)

Irlande/Ireland/Irlanda
BENNETT, Mr. (G)
JESTIN, Mr. (G)
CUNEEN, Mr. (E)
LYNCH, Ms.(T/W)

Islande/Iceland/Islandia
DAVIDSDOTTIR, Mrs. (G)
ASGEIRSDOTTIR, Mrs. (G)
STEFANSDOTTIR, Ms. (E)
BRAGASON, Mr.(T/W)

Israël/Israel
BARAK, Mr. (E)

Italie/Italy/Italia
FERRARA, M. (G)
PERONE, M. (G)
SASSO MAZZUFFERI, Mme (E)
BRIGHI, Mme(T/W)

Japon/Japan/Japón
HARAGUCHI, Mr. (G)
HASEGAWA, Mr. (G)
SUZUKI, Mr. (E)
ITO, Mr.(T/W)

République de Kiribati/Kiribati
TEBUREA, Mr. (G)

Koweït/Kuwait
AL-MEDHADI, Mr. (G)

Lesotho
MANDORO, Mr. (G)
MAKEKA, Mr. (E)

Lettonie/Latvia/Letonia
PODVINSKA, Ms. (G)

Liban/Lebanon/Líbano
SAAB, Mme (G)
BALBOUL, M. (E)
GHOSN, M.(T/W)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia
HAMMAD, Mr. (G)
DERBY, Mr. (G)
AL TALHI, Mr.(T/W)

Lituanie/Lithuania/Lituania
JAKUCIONYTE, Ms. (G)
RIMKUNAS, Mr. (G)

Luxembourg/Luxemburgo
FABER, M. (G)
ZAHLEN, M. (G)
SANTER, M. (E)
PIZZAFERRI, M.(T/W)

Madagascar
PASEA, Mme (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia

SYED MUHAMAD, Mr. (G)
MOKHTAR, Mr. (G)
SHAMSUDDIN, Mr. (E)
RAMPAK, Mr.(T/W)

Mali/Mali

MAHAMANE, M. (G)
DIAKITE, M. (G)

Malte/Malta

PULLICINO, Mr. (G)
AZZOPARDI, Mr. (G)
FARRUGIA, Mr. (E)
CUTAJAR, Mr.(T/W)

Maroc/Morocco/Marruecos

TADILI, M. (G)

Maurice/Mauritius/Mauricio

NABABSING, Mrs. (G)
ARNACHELLUM, Mr. (G)

Mauritanie/Mauritania

OULD HEMET, M. (G)
OULD MOHAMED LEMINE, M. (G)

Mexique/Mexico/México

MORONES, Sra. (G)
SOSA, Sra. (G)

Mongolie/Mongolia

BEKHBAT, Mr. (G)
GANBAATAR, Mr. (E)
ADYA, Mr.(T/W)

Mozambique

JAMICE, Mr. (G)
CAIFAZ, Mr. (G)
BARROSO, Mr. (E)
MANJAZE, Mr.(T/W)

Namibie/Namibia

SCHLETTWEIN, Mr. (G)
NGHIYOONANYE, Ms. (G)
TRUEBODY, Mr. (E)

Nicaragua

MARTINICA LÓPEZ, Sr. (G)
MEJÍA SOLÍS, Sr. (G)

Norvège/Norway/Noruega

VIDNES, Mr. (G)
BRUAAS, Mr. (G)
KAADA, Mr. (E)
LEKANG, Ms.(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia

STEFFENS, Ms. (G)
KNOWLES, Ms. (E)

Oman/Omán

AL-AMRY, Mr. (G)
AL-ABDUWANI, Mr. (G)
ASADALLAH, Mr.(T/W)

Ouganda/Uganda

IRUMBA, Mr. (G)
MUSOKE, Mr. (E)

Pakistan/Pakistán

HUSSAIN, Mr. (G)
BASSIT, Mr. (G)
TABANI, Mr. (E)

Panama/Panamá

LEDEZMA VERGARA, Sr. (G)
CANO MORENO, Sra.(T/W)

Papouasie-Nouvelle Guinée/Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea

ELIAS, Ms. (G)
DIALA, Mr. (G)
JEFFERY, Mr. (E)
TANGITBAN, Mr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Paises Bajos

NOTEBOOM, Ms. (G)
WUBS, Ms. (G)
HUNTJENS, Mr. (E)

Pérou/Peru/Perú

BERAUN, Srta. (G)

Philippines/Filipinas

PORSCHWITZ, Ms. (G)
LEPATAN, Mr. (G)
VARELA, Mr. (E)

Pologne/Poland/Polonia

JAKUBOWSKI, Mr. (G)
TOKARSKA-BIERNACIK, Ms. (G)
MUSIOL, Mr. (E)
WOJCIK, Mr.(T/W)

Portugal

ROBERT LOPES, Mme (G)
BARCIA, M. (G)
FERNANDES SALGUEIRO, M. (E)
MEIRINHO, M.(T/W)

Qatar

AL-KHULAIIFI, Mr. (G)

République démocratique du Congo/Democratic Republic of the Congo/República Democrática del Congo

TSHISWAKA KABANDA, M. (G)

Roumanie/Romania/Rumania

MAGHERUSAN, Mme (G)
CIUBREAG, M. (G)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

NELLTHORP, Ms. (G)
HUMPHREY, Mr. (E)
BRETT, Mr.(T/W)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

SHAKHMURADOV, Mr. (G)
SMODIN, Mr. (G)
SHMAKOV, Mr.(T/W)

Saint-Marin/San Marino

ZEILER, Mme (G)
BIGI, Mme (G)
FRITTELLI, M. (E)
PIERMATTEI, M.(T/W)

Sénégal/Senegal

WADE, M. (G)
THIAM, M. (G)
WADE, M. (E)

Seychelles

ERNESTA, Mr. (G)
BAKER, Mr. (G)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

SOPIRA, Mr. (G)
VAVRO, Mr. (G)
JAHNATEK, Mr. (E)
GAJDOS, Mr.(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

ZIDAR, Mr. (G)
BALOH PLAHUTNIK, Mrs. (G)
GLOBOCNIK, Mrs. (E)
KRZISNIK, Mr.(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

ELBUSHARA, Mr. (G)
EL HASSAN, Mr. (G)
EL GURASHI, Mr. (E)
GHANDOUR, Mr.(T/W)

Sri Lanka

ATHUKORALA, Mr. (G)
DASANAYAKE, Mr. (E)
SENEVIRATNE, Mr.(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

JONZON, Mr. (G)
WIKLUND, Ms. (G)
LAURENT, Ms. (E)
DERGEL, Mr.(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

VEUVE, M. (G)
VONOVIER, M. (G)
PLASSARD, M. (E)
PRINCE, M.(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria

AL SYOUFI, M. (G)
IBRAHIM, M. (G)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República Unida de Tanzania

KILLO, Mr. (G)

*République tchèque/Czech
Republic/República Checa*

PINTER, Mr. (G)
SLABY, Mr. (G)
DRBALOVA, Mrs. (E)
BERAN, Mr.(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

PAYAKANITI, Mrs. (G)
NAKCHUEN, Mr. (G)
TARAJAM, Mr.(T/W)

*Trinité-et-Tobago/Trinidad and
Tobago/Trinidad y Tabago*

JOSEPH, Mr. (G)
BRATHWAITE, Mr. (G)
HILTON-CLARKE, Mr. (E)

Tunisie/Tunisia/Túnez

AMMAR, Mlle (G)
CHOUBA, Mme (G)
M'KAISSI, M. (E)

Turquie/Turkey/Turquía

OYMAN, Mr. (G)
AKSAHIN, Mr. (G)
CENTEL, Mr. (E)

Ukraine/Ucrania

KRASILSCHIKOV, M. (G)
YAMPOLSKYI, M. (G)
ISOVITE, Mme (E)
CHILOV, M.(T/W)

Uruguay

IRRAZABAL, Sr. (G)
DELGADO, Sr. (G)

Venezuela

PORTOCARRERO, Sra. (G)

Viet Nam

VU, Mr. (G)
NGUYEN, Mr. (G)

Yougoslavie/Yugoslavia

VOJVODIC, Mrs. (G)
SCEPANOVIC, Mr. (G)
CANAK, Mr.(T/W)

Zambie/Zambia

SIASIMUNA, Mr. (G)
ZULU, Mr. (E)

Zimbabwe

MUSEKA, Mr. (G)
DZVITI, Mr. (G)
NDHLUKULA, Mr. (E)
MATOMBO, Mr.(T/W)

**Abstentions/Abstentions/
Abstenciones: 5**

Bangladesh

FATIMA, Ms. (G)

Myanmar

THAN, Mr. (G)
NYUNT, Mr. (G)
AUNG, Mr. (E)
LWIN, Ms.(T/W)



Vote final par appel nominal sur le retrait des recommandations n° 1, 5, 11, 15, 37, 38, 39, 42, 45, 50, 51, 54, 56, 59, 63, 64, 65, 66, 72 et 73.

Final record vote relating to the withdrawal of Recommendations Nos. 1, 5, 11, 15, 37, 38, 39, 42, 45, 50, 51, 54, 56, 59, 63, 64, 65, 66, 72 and 73.

Votación nominal final sobre el retiro de las Recomendaciones núms. 1, 5, 11, 15, 37, 38, 39, 42, 45, 50, 51, 54, 56, 59, 63, 64, 65, 66, 72 y 73.

Pour/For/En Pro: 348
Contre/Against/En contra: 1
Abstentions/Abstentions/Abstenciones: 1
Quorum: 283

Pour/For/En Pro: 348

<i>Afrique du Sud/South Africa/Sudáfrica</i>	<i>Autriche/Austria</i>	<i>Bulgarie/Bulgaria</i>
NDEBELE, Mr. (G)	DEMBSHER, Mrs. (G)	KRASTEVA, Mrs. (G)
LUSENGA, Ms. (G)	ZWERENZ, Mr. (G)	TZANCHEV, Mr. (G)
BOTHA, Mr. (E)	ARBESSER-RASTBURG, Mr. (E)	TEBEYAN, Mr. (E)
	DJALINOUS, Mrs.(T/W)	DIMITROV, Mr.(T/W)
<i>Algérie/Algeria/Argelia</i>	<i>Bahamas</i>	<i>Burkina Faso</i>
BENMOKRANE, Mme (G)	DEAN, Mr. (G)	SOULAMA, M. (G)
RAÏS, M. (G)	SYMONETTE, Mr. (G)	SAWADOGO, M. (G)
MEGATELI, M. (E)	ARNETT, Mr. (E)	
BENMOUHOUB, M.(T/W)	<i>Bahrein/Bahrain/Bahrein</i>	<i>Burundi</i>
	MOHAMED, Mr. (G)	NDUWAYO, M. (G)
<i>Allemagne/Germany/Alemania</i>	AL KHOOR, Mr. (E)	NZISABIRA, M. (E)
METSCHER, Mr. (G)	MOHAMED, Mr.(T/W)	
WILLERS, Mr. (G)	<i>Bangladesh</i>	<i>Cambodge/Cambodia/Camboya</i>
HEINZEMANN, Mr. (E)	MONDAL, Mr. (G)	THACH, Mr. (G)
ADAMY, Mr.(T/W)		KEO, Mr. (G)
	<i>Barbade/Barbados</i>	ROS, Mr.(T/W)
<i>Angola</i>	EDWARDS, Mr. (G)	<i>Cameroun/Cameroon/Camerún</i>
N'GOVE LUSSOKE, M. (G)	LOWE, Mrs. (G)	MBAPPE EPANYA, M. (G)
PEGADO DA SILVA, Mme (G)	TROTMAN, Mr.(T/W)	
	<i>Belgique/Belgium/Bélgica</i>	<i>Canada/Canadá</i>
<i>Arabie saoudite/Saudi Arabia/Arabia Saudita</i>	DA COSTA, M. (G)	ROBINSON, Ms. (G)
ALMANSOUR, Mr. (G)	VANDAMME, M. (G)	MACPHEE, Mr. (G)
ALHADLAQ, Mr. (G)	VAN HOLM, M. (E)	LAWSON, Mr. (E)
DAHLAN, Mr. (E)		GINGRAS, Mrs.(T/W)
	<i>Botswana</i>	<i>Cap-Vert/Cape Verde/Cabo Verde</i>
<i>Argentine/Argentina</i>	SEBELE, Mr. (G)	MELICIO SILVA, M. (G)
VARELA, Sr. (G)	SEEMULE, Ms. (G)	RODRIGUES SOARES, Mme (G)
NASCIMBENE DE DUMONT, Sra. (G)	DEWAH, Mr. (E)	SILVA, M.(T/W)
SPAGHI, Sr. (E)		
PETRECCA, Sr.(T/W)	<i>Brésil/Brazil/Brasil</i>	<i>Chili/Chile</i>
	GOMES DOS SANTOS, Ms. (G)	SAEZ CARLIER, Sr. (G)
<i>Australie/Australia</i>	PARUCKER, Mr. (G)	VEGA PATRI, Sr. (G)
DREVER, Mr. (G)	LIMA GODOY, Mr. (E)	MARTINEZ MOLINA, Sr.(T/W)
FFRENCH, Ms. (G)	ROMANO, Mr.(T/W)	
NOAKES, Mr. (E)		<i>Chine/China</i>
		LIU, Mr. (G)
		LI, Mr. (G)
		CHEN, Mr. (E)

Chypre/Cyprus/Chipre

LANITOU-WILLIAMS, Ms. (G)
SAMUEL, Mrs. (G)
PILIKOS, Mr. (E)

Colombie/Colombia

GARZON, Sr. (G)
REYES, Sr. (G)
ECHAVARRÍA, Sr. (E)

République de Corée/Republic of Korea/República de Corea

YI, Mr. (G)
LEE, Mr. (G)
CHO, Mr. (E)
KANG, Mr.(T/W)

Costa Rica

PIGNATARO PACHECO, Sr. (E)

Côte d'Ivoire

GNANGBO, M. (G)

Croatie/Croatia/Croacia

MUSULIN, Ms. (G)
CEK, Ms. (G)
VUKOJE, Ms.(T/W)

Cuba

MORA GODOY, Sr. (G)
LAU VALDÉS, Sra. (G)
CHACÓN DÍAZ, Sr. (E)
GONZÁLEZ GONZÁLEZ, Sr.(T/W)

Danemark/Denmark/Dinamarca

ADLER, Ms. (G)
GEDE, Ms. (G)
FOLDBERG, Mr.(T/W)

République dominicaine/Dominican Republic/República Dominicana

PAULA LIRANZO, Sr. (G)

Egypte/Egypt/Egipto

GABR, Mrs. (G)
TAWFIK, Mr. (G)

El Salvador

AVILA VASQUEZ, Sra. (G)

Emirats arabes unis/United Arab Emirates/Emiratos Arabes Unidos

BAMATRAF, Mr. (G)
ASKAR, Mr. (G)
MATAR, Mr. (E)
ALMARZOOQI, Mr.(T/W)

Equateur/Ecuador

TAPIA GARÓFALO, Sr. (G)
PONCE MUÑOZ, Sr. (E)
IBARRA SERRANO, Sr.(T/W)

Espagne/Spain/España

CONSARNAU GUARDIOLA, Sr. (G)
LÓPEZ-MONÍS, Sr. (G)
FERRER DUFOL, Sr. (E)

Estonie/Estonia

JOONSAAR, Ms. (G)
HINDOV, Ms. (G)
PÄÄRENDSON, Ms. (E)
TUCH, Ms.(T/W)

Etats-Unis/United States/Estados Unidos

MOORHEAD, Mr. (G)
CARPENTER, Mr. (G)
POTTER, Mr. (E)

Ethiopie/Ethiopia/Etiopía

FISSEHA, Mr. (G)
ESKEDAR, Mrs. (G)
AMARE, Mr.(T/W)

Finlande/Finland/Finlandia

SALMENPERÄ, Mr. (G)
RAIVIO, Ms. (G)
HUTTUNEN, Mr. (E)
RUSANEN, Mr.(T/W)

France/Francia

AUER, Mme (G)
KESSEDJIAN, M. (G)
BOISSON, M. (E)
BRUNEL, Mme(T/W)

Gabon/Gabón

MOULOMBA-NZIENGUI, M. (G)
NDZENGUE, Mme (G)
AKOULOU-EYELEKO, M. (E)

Ghana

AMEGEE, Mr. (G)
TWUM-AMOA, Mrs. (G)

Grèce/Greece/Grecia

CHRYSANTHOU, Mme (G)
KABITSIS, M. (G)
TSOUMANI SPENTZA, Mme (E)
DELIYANNAKIS, M.(T/W)

Guatemala

ARENALES FORNO, Sr. (G)
RODRÍGUEZ MANCIA, Sra. (G)
RICCI MUADI, Sr. (E)

Guinée équatoriale/Equatorial Guinea/Guinea Ecuatorial

MENGUE OBAMA NFUBE, Sr. (G)

Honduras

BU FIGUEROA, Sra. (G)
LOPEZ, Sr. (G)
DURON, Sr.(T/W)

Hongrie/Hungary/Hungría

FARI, Mr. (G)
HERCZOG, Mr. (G)
SZIRMAI, Mr. (E)
PALKOVICS, Mr.(T/W)

Inde/India

SHENOY, Mr. (G)
PURI, Mr. (G)
ANAND, Mr. (E)
THAKKAR, Mr.(T/W)

Indonésie/Indonesia

SITUMORANG, Mr. (G)
SINAGA, Mrs. (G)
SUPARWANTO, Mr. (E)
PATOMBONG, Mr.(T/W)

République islamique d'Iran/Islamic Republic of Iran/República Islámica del Irán

HEFDAHTAN, Mr. (G)
TASDIGHI, Mr. (G)
EGHBALI, Mr. (E)

Irlande/Ireland/Irlanda

BENNETT, Mr. (G)
JESTIN, Mr. (G)
CUNEEN, Mr. (E)
LYNCH, Ms.(T/W)

Islande/Iceland/Islandia

DAVIDSDOTTIR, Mrs. (G)
ASGEIRSDOTTIR, Mrs. (G)
STEFANSDOTTIR, Ms. (E)
BRAGASON, Mr.(T/W)

Israël/Israel

BARAK, Mr. (E)

Italie/Italy/Italia

FERRARA, M. (G)
PERONE, M. (G)
SASSO MAZZUFFERI, Mme (E)
BRIGHI, Mme(T/W)

Japon/Japan/Japón

HARAGUCHI, Mr. (G)
HASEGAWA, Mr. (G)
SUZUKI, Mr. (E)
ITO, Mr.(T/W)

Kenya

KONDITI, Mr. (E)

République de Kiribati/Kiribati

TEBUREA, Mr. (G)

Koweït/Kuwait

AL-MEDHADI, Mr. (G)

Lesotho

MANDORO, Mr. (G)

Lettonie/Latvia/Letonia

PODVINSKA, Ms. (G)

Liban/Lebanon/Líbano

SAAB, Mme (G)
BALBOUL, M. (E)
GHOSN, M.(T/W)

Jamahiriya arabe libyenne/Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya Arabe Libia

HAMMAD, Mr. (G)
DERBY, Mr. (G)
AL TALHI, Mr.(T/W)

Lituanie/Lithuania/Lituanica

JAKUCIONYTE, Ms. (G)
RIMKUNAS, Mr. (G)
BIRUTIS, Mr. (E)
KASILIAUSKAS, Mr.(T/W)

Luxembourg/Luxemburgo

FABER, M. (G)
ZAHLEN, M. (G)
SANTER, M. (E)
PIZZAFERRI, M.(T/W)

Madagascar

PASEA, Mme (G)

Malaisie/Malaysia/Malasia

SYED MUHAMAD, Mr. (G)
MOKHTAR, Mr. (G)
SHAMSUDDIN, Mr. (E)
RAMPAK, Mr.(T/W)

Mali/Mali

MAHAMANE, M. (G)
DIAKITE, M. (G)

Malte/Malta

PULLICINO, Mr. (G)
AZZOPARDI, Mr. (G)
FARRUGIA, Mr. (E)
CUTAJAR, Mr.(T/W)

Maurice/Mauritius/Mauricio

NABABSING, Mrs. (G)

Mauritanie/Mauritania

OULD HEMET, M. (G)
OULD MOHAMED LEMINE, M. (G)

Mexique/Mexico/México

MORONES, Sra. (G)
SOSA, Sra. (G)

Mongolie/Mongolia

BEKHBAT, Mr. (G)
GANBAATAR, Mr. (E)
ADYA, Mr.(T/W)

Mozambique

JAMICE, Mr. (G)
CAIFAZ, Mr. (G)
BARROSO, Mr. (E)
MANJAZE, Mr.(T/W)

Myanmar

THAN, Mr. (G)
NYUNT, Mr. (G)
AUNG, Mr. (E)
LWIN, Ms.(T/W)

Namibie/Namibia

SCHLETTWEIN, Mr. (G)
NGHIYONANYE, Ms. (G)
TRUEBODY, Mr. (E)

Nicaragua

MARTINICA LÓPEZ, Sr. (G)
MEJÍA SOLÍS, Sr. (G)

Nigéria/Nigeria

JEMINIWA, Mr. (G)

Norvège/Norway/Noruega

VIDNES, Mr. (G)
BRUAAS, Mr. (G)
LEKANG, Ms.(T/W)

Nouvelle-Zélande/New Zealand/Nueva Zelandia

STEFFENS, Ms. (G)

Oman/Omán

AL-AMRY, Mr. (G)
AL-ABDUWANI, Mr. (G)
AL RABIE, Mr. (E)
ASADALLAH, Mr.(T/W)

Ouganda/Uganda

IRUMBA, Mr. (G)
MUSOKE, Mr. (E)

Pakistan/Pakistán

HUSSAIN, Mr. (G)
BASSIT, Mr. (G)
TABANI, Mr. (E)

Panama/Panamá

LEDEZMA VERGARA, Sr. (G)
CANO MORENO, Sra.(T/W)

Papouasie-Nouvelle Guinée/Papua New Guinea/Papua Nueva Guinea

ELIAS, Ms. (G)
DIALA, Mr. (G)
JEFFERY, Mr. (E)
TANGITBAN, Mr.(T/W)

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos

NOTEBOOM, Ms. (G)
WUBS, Ms. (G)
HUNTJENS, Mr. (E)

Pérou/Peru/Perú

BERAUN, Srta. (G)
GORRITI VALLE, Sr.(T/W)

Philippines/Filipinas

PORSCHWITZ, Ms. (G)
LEPATAN, Mr. (G)
VARELA, Mr. (E)

Pologne/Poland/Polonia

JAKUBOWSKI, Mr. (G)
TOKARSKA-BIERNACIK, Ms. (G)
SULKOWSKI, Mr. (E)
WOJCIK, Mr.(T/W)

Portugal

ROBERT LOPES, Mme (G)
BARCIA, M. (G)
FERNANDES SALGUEIRO, M. (E)
MEIRINHO, M.(T/W)

Qatar

AL-KHULAIFI, Mr. (G)
AL-ABDULLAH, Mr.(T/W)

République démocratique du Congo/Democratic Republic of the Congo/República Democrática del Congo

TSHISWAKA KABANDA, M. (G)

Roumanie/Romania/Rumania

MAGHERUSAN, Mme (G)
CIUBREAG, M. (G)
COSTACHE, M. (E)
JURCA, M.(T/W)

Royaume-Uni/United Kingdom/Reino Unido

KILPATRICK, Ms. (G)
HUMPHREY, Mr. (E)

Fédération de Russie/Russian Federation/Federación de Rusia

SHAKHMURADOV, Mr. (G)
SMORODIN, Mr. (G)
SHMAKOV, Mr.(T/W)

Saint-Marin/San Marino

ZEILER, Mme (G)
BIGI, Mme (G)
FRITTELLI, M. (E)
PIERMATTEI, M.(T/W)

Sénégal/Senegal

WADE, M. (G)
THIAM, M. (G)
WADE, M. (E)

Seychelles

ERNESTA, Mr. (G)
BAKER, Mr. (G)

Slovaquie/Slovakia/Eslovaquia

SOPIRA, Mr. (G)
VAVRO, Mr. (G)
JAHNATEK, Mr. (E)
GAJDOS, Mr.(T/W)

Slovénie/Slovenia/Eslovenia

ZIDAR, Mr. (G)
BALOH PLAHUTNIK, Mrs. (G)
GLOBOCNIK, Mrs. (E)
KRZISNIK, Mr.(T/W)

Soudan/Sudan/Sudán

ELBUSHARA, Mr. (G)
EL HASSAN, Mr. (G)
EL GURASHI, Mr. (E)
GHANDOUR, Mr.(T/W)

Sri Lanka

ATHUKORALA, Mr. (G)
DASANAYAKE, Mr. (E)
SENEVIRATNE, Mr.(T/W)

Suède/Sweden/Suecia

JONZON, Mr. (G)
WIKLUND, Ms. (G)
LAURENT, Ms. (E)
DERGEL, Mr.(T/W)

Suisse/Switzerland/Suiza

VEUVE, M. (G)
FÄSSLER, M. (G)
PLASSARD, M. (E)
PRINCE, M.(T/W)

Suriname

ANTONIUS, Mr. (G)
BIJNOE, Mr. (E)
KOORNAAR, Mr.(T/W)

République arabe syrienne/Syrian Arab Republic/República Árabe Siria

AL SYOUFI, M. (G)
IBRAHIM, M. (G)
HANNA, M. (E)

République-Unie de Tanzanie/United Republic of Tanzania/República Unida de Tanzania

KILLO, Mr. (G)
KABYEMERA, Mr. (E)

République tchèque/Czech Republic/República Checa

FUCHS, Mr. (G)
SLABY, Mr. (G)
DRBALOVA, Mrs. (E)
BERAN, Mr.(T/W)

Thaïlande/Thailand/Tailandia

PAYAKANITI, Mrs. (G)
NAKCHUEN, Mr. (G)
TARAJAM, Mr.(T/W)

Trinité-et-Tobago/Trinidad and Tobago/Trinidad y Tabago

JOSEPH, Mr. (G)
BRATHWAITE, Mr. (G)
HILTON-CLARKE, Mr. (E)

Tunisie/Tunisia/Túnez

AMMAR, Mlle (G)
CHOUBA, Mme (G)
M'KAISSI, M. (E)

Turquie/Turkey/Turquía

OYMAN, Mr. (G)
AKSAHIN, Mr. (G)
CENTEL, Mr. (E)

Ukraine/Ucrania

KRASILSCHIKOV, M. (G)
YAMPOLSKYI, M. (G)
ISOVITE, Mme (E)
CHILOV, M.(T/W)

Uruguay

IRRAZABAL, Sr. (G)
DELGADO, Sr. (G)

Venezuela

PORTOCARRERO, Sra. (G)

Viet Nam

VU, Mr. (G)
NGUYEN, Mr. (G)
NGUYEN, Mr. (E)
VO, Mr.(T/W)

Yémen/Yemen

ABAD, Mr. (G)

Yougoslavie/Yugoslavia

VOJVODIC, Mrs. (G)
SCEPANOVIC, Mr. (G)

Zambie/Zambia

SIASIMUNA, Mr. (G)
ZULU, Mr. (E)

Zimbabwe

MUSEKA, Mr. (G)
DZVITI, Mr. (G)
NDHLUKULA, Mr. (E)

**Contre/Against/En
contra: 1**

Egypte/Egypt/Egipto

ABD EL HADY, Mrs.(T/W)

**Abstentions/Abstentions/
Abstenciones: 1**

Botswana

MAKHALE, Mr.(T/W)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Dix-huitième séance:</i>	
Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: Présentation, discussion et adoption	1
<i>Orateurs:</i> Le Président, M. Jonzon (<i>président et rapporteur</i>), M. Ito	
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la Guinée-Bissau	2
Vote final par appel nominal sur le retrait des recommandations internationales du travail nos 1, 5, 11, 15, 37, 38, 39, 42, 45, 50, 51, 54, 56, 59, 63, 64, 65, 66, 72 et 73	3
Rapport de la Commission du Règlement: Présentation, discussion et adoption	3
<i>Orateurs:</i> Le Président, M. Rodríguez Cedeño (<i>président et rapporteur</i>)	
Ratification d'une convention internationale du travail par la Malaisie	4
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	4
<i>Orateurs:</i> M. Timbo, M. Lovric, M. Petrecca, M. Boisson, M ^{me} Elias, M. Scepanovic, M. Celi Vegas, M. Ponce Munoz, M. Klein, M. Al Rabie, M. Gorriti Valle, M. Bernal Camero, M. van Leeuwen	
<i>Dix-neuvième séance</i>	
Rapport de la Commission des résolutions: Présentation, discussion et adoption	15
<i>Orateurs:</i> Le Président, M. Chetwin (<i>président et rapporteur</i>), M. Botha, M. Miranda De Oliveira, M. Sen, M. Trabelsi, M ^{me} Brighi	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite et fin</i>)	19
<i>Orateurs:</i> M ^{me} Craan, M. Ricci Muadi, M ^{me} Yacob, M. Augustin, M. Martinez, M. Nacoulma, M. Lambert, M. Meirinho, M. Basaran, M. Barak	
Vote par appel nominal sur la résolution concernant les arriérés de contributions de la Guinée-Bissau: Résultats	28
Vote final par appel nominal sur le retrait des recommandations internationales du travail nos 1, 5, 11, 15, 37, 38, 39, 42, 45, 50, 51, 54, 56, 59, 63, 64, 65, 66, 72 et 73: Résultats	32